

NOTICE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

M. LE BARON SILVESTRE DE SACY,

LUE A LA SÉANCE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

LE 25 JUIN 1838,

PAR M. REINAUD,

MEMBRE DE L'INSTITUT, ÉLÈVE DE M. DE SACY, ET SON SUCCESSEUR
DANS LA CHAIRE D'ARABE A L'ÉCOLE SPÉCIALE DES LANGUES
ORIENTALES.

DEUXIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

PARIS.

LIBRAIRIE ORIENTALE DE V^o DONDEY-DUPRÉ,
RUE VIVIENNE, N^o 2.

—
1838

Bibliothèque Maison de l'Orient



167587

NOTICE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

M. LE BARON SILVESTRE DE SACY,

LUE A LA SÉANCE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE,

LE 25 JUIN 1838.



Messieurs,

Un des fondateurs de la Société asiatique, celui qui la présida pendant long-temps, et qui par son talent et sa réputation lui faisait le plus d'honneur, est descendu dans la tombe. Vous avez témoigné le désir d'être entretenus quelques momens sur la vie et les ouvrages d'un homme si illustre. Ce que j'ai à dire n'offrira rien de nouveau à plusieurs d'entre vous ; néanmoins cet hommage était dû au mérite éminent de celui dont nous pleurons la perte. Peut-être mes paroles, consacrées par votre suffrage, acquerront une autorité qu'elles

n'auraient pas obtenue par elles-mêmes; peut-être elles auront quelque retentissement hors de cette enceinte, et contribueront à relever l'éclat des travaux habituels de la Société. Les hommes de la trempe de M. de Sacy n'apparaissent qu'à de longs intervalles; n'est-il pas convenable, n'est-il pas utile d'appeler l'attention sur les services qui ont marqué leur passage sur la terre? C'est offrir une source d'enseignement aux personnes qui seraient tentées de les imiter.

Antoine-Isaac SILVESTRE DE SACY naquit à Paris le 24 septembre 1758. Son père Jacques-Abraham Silvestre exerçait les honorables fonctions de notaire. M. de Sacy avait deux frères; conformément à un usage suivi dans la bourgeoisie de la capitale, l'aîné conserva le nom tout court de Silvestre; M. de Sacy, qui était le second, recut le nom de Silvestre de Sacy, et le troisième s'appela Silvestre de Chanteloup.

M. de Sacy, dès l'âge de sept ans, eut le malheur de perdre son père. Sa mère, qui était une femme sage et pleine de tendresse pour ses enfans, suppléa autant qu'il était en elle à une si cruelle absence. M. de Sacy apprit à lire et à écrire; ensuite il se livra aux études classiques; seulement, comme il paraissait d'une santé délicate, il travailla dans la maison maternelle, sous un précepteur.

Les études classiques de M. de Sacy furent ex-

trêmement brillantes. On en peut juger par la connaissance parfaite qu'il acquit des littératures latine et grecque. Cette connaissance était telle qu'elle aurait suffi pour faire la réputation d'un homme moins célèbre à d'autres titres.

Dès l'âge de douze ans, M. de Sacy était dans l'usage, à ses heures de récréation, d'aller se promener avec son précepteur dans le jardin de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. On sait qu'à cette époque l'abbaye Saint-Germain était occupée par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, classe de cénobites qui se livraient spécialement à la culture des lettres, et dont le nom rappelle tant de beaux monuments élevés en l'honneur de la religion et de la science. Parmi les religieux de l'abbaye, se trouvait dom Berthereau, alors occupé de préparer un recueil des historiens arabes qui ont parlé des guerres des croisades. Déjà M. de Sacy se faisait remarquer par le caractère à la fois prudent et décidé qu'on lui a connu depuis. Dom Berthereau le prit en amitié et lui inspira le goût des langues orientales.

M. de Sacy, ayant terminé le cours de ses études classiques, embrassa immédiatement la carrière qu'il devait parcourir avec tant de gloire. Il commença par l'étude de la langue hébraïque appliquée à une connaissance plus intime de nos livres saints. Sa mère était une femme très-pieuse, et elle avait élevé ses enfans dans les principes de la reli-

gion la plus vive. De l'hébreu, M. de Sacy passa au syriaque, au chaldéen, au samaritain, puis à l'arabe et à l'éthiopien. Ces six langues appartiennent à une même souche ; et comme les peuples qui les parlèrent jadis descendaient de Sem, fils de Noé, on les a appelées du nom général de langues sémitiques. Quand on en sait une ou deux, on a moins de peine à apprendre les autres ; pour l'hébreu et l'arabe, M. de Sacy reçut des leçons d'un juif très-instruit qui se trouvait alors à Paris. On raconte que pour se rendre l'hébreu plus familier, il adopta l'usage de lire dans le texte hébraïque les prières de l'église qui sont empruntées à l'Ancien-Testament.

A une étude aussi difficile par elle-même, M. de Sacy joignait celle de l'italien, de l'espagnol, de l'anglais et de l'allemand. Ce qui prolongeait pour lui le temps qui est si court pour le commun des hommes, c'était le genre de vie qu'il menait. La mère de M. de Sacy, qui ne s'était pas remariée et qui concentrait toutes ses affections sur ses enfans, les avait habitués à ne pas sortir de la maison maternelle. On rapporte que M. de Sacy, pour se créer une espèce de société, avait élevé un serin auquel il avait appris à prononcer quelques mots italiens.

Malheureusement M. de Sacy ne se contenta pas de travailler pendant le jour ; ses livres ne le quittèrent plus pendant la nuit. Son ardeur excessive pensa avoir les suites les plus funestes ; sa santé qui

n'avait jamais été forte se déranginga ; l'estomac cessa de faire ses fonctions accoutumées, sa vue s'affaiblit. Il fallut se modérer. M. de Sacy cessa désormais de travailler la nuit ; mais toute sa vie il se ressentit des suites de cette secousse.

Cependant il était impossible qu'un homme aussi heureusement doué que M. de Sacy restât long-temps inconnu au monde savant. A cette époque, les études bibliques occupaient en Europe une place beaucoup plus grande qu'aujourd'hui. C'était le temps où s'accomplissaient les grands travaux des Kennicott, des de Rossi, etc. De toutes parts on soumettait à un examen critique les manuscrits qui renferment nos livres saints. On comparait les manuscrits hébreux entre eux, afin de relever les variantes ; on rapprochait le texte hébreu du texte grec des Septante ; on vérifiait si telle version syriaque ou chaldéenne avait été faite sur le grec ou sur l'hébreu. Plusieurs recueils périodiques étaient consacrés à ce genre de recherches : dès qu'un orientaliste avait découvert un manuscrit important, il envoyait une notice du volume à l'un de ces recueils, et le monde savant en était sur-le-champ instruit. Le principal recueil de cette espèce se publiait en Allemagne et était dirigé par le célèbre Eichhorn : il portait le titre de *Repertorium* (1).

(1) Le titre entier est *Repertorium sur Biblische und Morgenländische Literatur*. Le recueil se publiait à Leipzig.

Un orientaliste allemand, passant à Paris, avait remarqué dans un manuscrit syriaque de la Bibliothèque royale(1) une version syriaque du quatrième livre des Rois; or la traduction paraissait avoir été faite sur la version grecque des Septante par Origène, et elle était accompagnée des variantes de plusieurs autres versions. Il devenait important de fixer le caractère de cette traduction, non seulement à cause des variantes qu'elle pouvait offrir, mais parce que ce serait un moyen de s'assurer si le texte grec de l'édition d'Origène, qui a cours maintenant, est bien le même que celui qui existait au moment où la traduction syriaque eut lieu. Un pareil examen ne pouvait être fait que par un homme versé dans les études orientales : ce fut M. de Sacy qui s'en chargea. On était alors en 1780, et il se trouvait dans sa vingt-troisième année. Il mit par écrit quelques notes qu'il envoya à Eichhorn, et d'après lesquelles celui-ci publia une notice du manuscrit (2); plus tard même M. de Sacy copia le quatrième livre des Rois tout entier, et c'est en partie d'après cette copie qu'il a été donné, il y a trois ans, une édition de ce livre en Allemagne (3).

(1) Ancien fonds, n° 5.

(2) Tome VII du *Repertorium*, p. 225 et suivantes; voyez aussi le *Journal des Savans*, du mois de juillet 1837, p. 424.

(3) Voyez le *Codez Syriaco-Hexaplaris; liber quartus Regum, e codice parisiensi; Isaïas, duodecim prophetæ minores, etc.*, par M. Middendorff. Berlin, 1835, in-4°.

En 1783, M. de Sacy fixa son attention sur le texte hébreu de deux lettres qui avaient été adressées, vers la fin du seizième siècle, par les Samaritains, à Joseph Scaliger. On sait que les Samaritains sont les restes des dix tribus des enfans d'Israël, qui, après la mort de Salomon, se séparèrent de la tribu de Juda et formèrent un état particulier. Les Samaritains, qui maintenant sont bornés à un petit nombre de familles, et qui alors formaient encore plusieurs communautés à Naplouse et ailleurs, ont conservé les croyances et les préceptes de Moïse, tels qu'ils sont exposés dans le Pentateuque; mais ils rejettent tous les livres qui sont venus après Moïse; de plus, ils s'éloignent des pratiques juives en divers points. Scaliger, à une époque où la controverse entre les catholiques et les protestans était dans toute sa force, et où de part et d'autre on cherchait à retrouver chez les diverses communions juives et chrétiennes la confirmation des croyances qu'on avait adoptées, eut l'idée d'écrire aux Samaritains de Naplouse et à ceux d'Égypte, pour connaître au juste les rites de leur culte, et pour demander une copie de leurs livres tels qu'ils avaient cours chez eux. Les Samaritains répondirent chacun de leur côté; mais la réponse n'arriva qu'après la mort de Scaliger. Plus tard le père Morin, de l'Oratoire, fit une traduction latine des deux lettres, et cette traduction (1) fut publiée

(1) Voyez le recueil intitulé *Antiquitates ecclesie orientalis*.

par Richard Simon ; mais la traduction manquait d'exactitude. M. de Sacy fit une copie du texte hébreu, qu'il accompagna d'une nouvelle version latine et de notes ; et le tout fut publié par Eichhorn (1).

Indépendamment de ses études bibliques, études qu'il continua toute sa vie, M. de Sacy avait commencé à considérer l'Orient sous toutes ses faces, sous son aspect profane comme sous son aspect sacré ; sous le rapport de sa géographie et de son histoire comme sous celui des diverses croyances qui y ont pris naissance. La connaissance de la langue arabe lui fut d'un grand secours à cet égard : en effet, c'est dans la langue arabe que sont écrits les ouvrages les plus anciens et les plus instructifs sur la matière. Il ne tarda pas à joindre à la connaissance de l'arabe celle du persan et du turc, deux langues qui s'éloignent du génie des langues sémitiques, et qui exigeaient de sa part des investigations nouvelles.

M. de Sacy ne poussa jamais bien loin l'étude du turc. Pour l'arabe et le persan, il ne cessa plus de s'en occuper le reste de sa vie, et avec le temps il acquit de ces deux langues une connaissance jusque là sans exemple en Europe. Mais à l'époque où M. de Sacy commença l'étude de ces langues, on n'avait pas les mêmes facilités qu'aujourd'hui, facilités qui sont en grande partie son ouvrage.

(1) Tom. XIII du *Repertorium*, p. 257 et seqq.

Reiske, qui avait le plus approfondi l'étude de la langue arabe, était mort quelques années auparavant sans avoir pu mettre au jour l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur (1). Les Schultens père et fils, qui pendant un demi-siècle avaient jeté de l'éclat sur l'université de Leyde, étaient morts également, et leurs successeurs n'étaient pas en état de continuer ce qu'ils avaient commencé. Pour le persan, les élèves manquaient de textes corrects un peu étendus sur lesquels ils pussent s'exercer. On citait parmi les personnes qui cultivaient la littérature persane Williams Jones en Angleterre, et le baron de Rewiczky en Allemagne; mais l'un et l'autre s'étaient dispensés de remplir la lacune la plus sensible. M. de Sacy eut recours aux conseils de quelques personnes qui avaient long-temps séjourné dans le Levant. La personne dont il se louait le plus, dans la suite, était un secrétaire-interprète du roi pour les langues orientales, nommé Legrand. Rien ne prouve mieux la pénurie de secours dont M. de Sacy eut à se plaindre, que la grande différence qui, sous le rapport philologique, existe entre les premiers ouvrages publiés par lui, et ceux qui ont marqué la fin de sa carrière.

Ce n'est pas que M. de Sacy fût absorbé par ses travaux scientifiques. Dès cette époque, comme plus tard, il était parvenu à allier l'esprit des affaires à la

(1) L'édition de la Chronique d'Abou'lféda, texte arabe, version latine et notes, n'a paru qu'en 1789 et années suivantes.

culture des lettres. En 1781 , il avait été pourvu d'une charge de conseiller en la cour des monnaies.

Le roi , en 1785 , ayant créé une classe de huit associés libres dans le sein de l'Académie des Inscriptions , M. de Sacy fut compris au nombre des huit associés. Aussitôt il s'occupa de la composition de ses deux mémoires sur l'histoire ancienne des Arabes et sur l'origine de leur littérature. La nation arabe remonte à la plus haute antiquité ; mais, par un effet de sa position géographique, elle a été presque toujours sans communication avec les nations voisines : c'est ce qui fait que les Grecs et les Romains n'en ont eu qu'une idée assez confuse. De leur côté, les Arabes n'ont commencé que fort tard à avoir une littérature. Jusqu'à Mahomet, au septième siècle de notre ère, les compositions arabes, si l'on excepte quelques listes de généalogie, se bornèrent à des poésies ; ces poésies renfermaient des notions précieuses sur les guerres des tribus entre elles, sur les mœurs des Bédouins, etc. ; mais au moment où Mahomet parut sur la scène, elles étaient encore récentes.

Dans le premier de ces mémoires (1), M. de Sacy cherche à fixer l'époque précise d'un événement qui tient une grande place dans les traditions de la presqu'île ; c'est la rupture de la digue d'Irem, dans l'Arabie Heureuse. Cette rupture qui entraîna les

(1) Ancien recueil de l'Académie des Inscriptions, t. XLVIII.

plus affreux désastres obligea un grand nombre de familles de s'expatrier à la Mecque, sur les bords du golfe Persique, et jusqu'en Syrie et en Mésopotamie. M. de Sacy place cet événement, qu'il considère comme le point de départ des notions historiques du peuple de Mahomet, au deuxième siècle de notre ère, et il donne ensuite un tableau des dynasties arabes qui se formèrent à la suite de l'émigration. Le deuxième mémoire (1) est consacré aux origines de la littérature arabe. M. de Sacy commence par indiquer les différents genres d'écriture qui paraissent avoir eu jadis cours dans la presqu'île, particulièrement l'écriture dont toutes les nations musulmanes se servent encore de nos jours; il fait voir par combien d'essais cette dernière écriture a passé avant d'arriver au point où elle est aujourd'hui; ensuite il donne un résumé des plus anciens monuments de la littérature arabe, monuments qui, comme je l'ai dit, consistent en poésies.

Ces deux mémoires, qui ne parurent que plus de vingt ans après leur composition, avec des corrections et des augmentations considérables, ont jeté beaucoup de jour sur un sujet qui en général n'avait été qu'effleuré. Néanmoins, tel est le champ de la littérature arabe, champ qui semble s'étendre chaque jour, que M. de Sacy, en 1830, fut obligé de donner un mémoire supplémentaire (2), et qu'il

(1) Ancien recueil de l'Académie des Inscriptions, t. L.

(2) Nouveau recueil de l'Académie des Inscriptions, t. X.

y aurait maintenant des matériaux suffisans pour en publier un second.

L'année où M. de Sacy rédigea ses mémoires sur l'ancienne Arabie, il se maria. La même année, il fut nommé membre d'un comité qui avait été formé dans le sein de l'Académie des Inscriptions, et qui était chargé de faire connaître par une analyse et des extraits plus ou moins étendus les ouvrages inédits les plus importants de la Bibliothèque royale et des autres bibliothèques du royaume. Ces analyses et ces extraits devaient faire la matière d'un nouveau recueil publié par l'Académie des Inscriptions et intitulé *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi et des autres bibliothèques*. M. de Say se livra à l'examen de divers ouvrages arabes et persans. Parmi les morceaux qu'il fournit à cette époque au recueil des Notices, je me contenterai de citer un extrait de quelques biographies des poètes persans⁽¹⁾, et l'analyse de quatre ouvrages arabes relatifs à la conquête du Yémen ou Arabie Heureuse, par les Othomans, au seizième siècle de notre ère⁽²⁾. Pour l'occupation du Yémen par les Othomans, ce qui avait inspiré au gouvernement turc l'idée d'envahir une contrée si éloignée du siège de l'empire, ce furent les vastes conquêtes faites par les Portugais à cette époque, et la crainte que ce peuple audacieux ne tentât de

(1) Tome IV du recueil.

(2) *Ibid.*

subjuguer le berceau de la religion musulmane. Les ouvrages analysés par M. de Sacy donnent une idée exacte des événements qui eurent lieu alors en Arabie. Il paraît que M. de Sacy avait d'abord eu l'intention de publier ces relations en entier ; car on a trouvé parmi ses papiers manuscrits une traduction complète de ces quatre relations.

Ce fut peu de temps après que M. de Sacy entreprit la composition de ses beaux mémoires sur diverses antiquités de la Perse. Outre les monuments gigantesques qui décoraient la ville de Persépolis et d'autres cités de l'ancienne Perse, il en existe quelques-uns qui remontent à une moins haute antiquité. Ce sont les bas-reliefs situés à quelque distance de Persépolis, au lieu appelé vulgairement Nacschi-Rostem. Ces bas-reliefs, outre deux genres d'inscriptions en caractères inconnus qui les accompagnent, ont l'avantage d'offrir des inscriptions grecques. A la renaissance des arts et des lettres, lorsque l'Orient commença à être exploré sous toutes ses faces, plusieurs voyageurs levèrent le dessin des monuments de Nacschi-Rostem ; mais les dessins étaient si imparfaits, qu'il fut impossible d'en tirer aucune lumière. Enfin Niebuhr, qui s'est fait une réputation si belle et si juste par son esprit d'exactitude, dessina de nouveau les monuments, et M. de Sacy les examina à son tour.

M. de Sacy commença par rétablir les inscrip-

tions grecques, et reconnut sur l'une d'elles le nom d'Artaxerxès, fondateur de la dynastie persane des Sassanides, au troisième siècle de notre ère. Le nom du roi était accompagné de celui de son père et de diverses épithètes empruntées en partie au culte de Zoroastre, culte qui avait perdu une grande partie de son lustre, par suite des conquêtes du grand Alexandre, et que les princes sassanides se flat- taient d'avoir rétabli dans son ancienne splendeur.

Ensuite M. de Sacy aborda la partie de l'inscription qui était en caractères inconnus. Tout portait à croire que cette partie était l'équivalent de l'autre; mais comment parvenir au déchiffrement d'une écriture dont il n'existait point d'alphabet? M. de Sacy commença par chercher le nom d'Artaxerxès et celui de son père, et les trouva; il releva chacune des lettres qui entraient dans la composition de ces noms, et leur donna une valeur correspondante dans notre alphabet. Il fit de même pour les termes relatifs au culte de Zoroastre, qui avaient été reproduits d'une manière presque intacte dans la version grecque. Ayant ainsi dans les mains une grande partie de l'alphabet qu'il cherchait, il passa aux mots dont le grec donnait un équivalent. Le hasard fit qu'une partie des inscriptions en caractères inconnus était dans la langue pehlie, langue qui à certains mots particuliers à la Perse joignait beaucoup de termes sémitiques, c'est-à-dire chaldéens, syriaques, etc. M. de Sacy n'eut pas de peine à re-

connaître cette classe de mots. Le reste appartenait au zend, dialecte sur lequel plus tard les travaux de notre confrère, M. Eugène Burnouf, ont jeté une vive lumière : pour cette partie, M. de Sacy s'aïda des vocabulaires pehlvis, qui avaient été recueillis dans l'Inde par Anquetil-Duperron, lorsque ce savant aussi courageux qu'instruit alla passer plusieurs années parmi les débris des vieux disciples de Zoroastre.

M. de Sacy s'y prit de la même manière pour expliquer les autres inscriptions du même genre qui se trouvent aux environs de Persépolis. Il devint alors facile de se rendre compte des sujets représentés sur les bas-reliefs, et qui offrent des figures de princes, les unes dans l'attitude du combat, les autres dans celle de la victoire.

Bientôt après M. de Sacy passa à l'examen d'un bas-relief analogue, situé aux environs de Kirmansehah, sur les frontières du Kurdistan. Une des deux inscriptions qui accompagnent le bas-relief est également en langue et en écriture pehlvies : M. de Sacy y lut les noms et les titres de Sapor II, si célèbre par ses guerres contre les Romains, et de son fils Bahram ou Vararanès.

Du reste, sur le monument de Kirmansehah, comme sur ceux de Nacschi-Rostem, à l'inscription pehlvie est jointe une inscription dans une autre écriture, et qui évidemment se rapporte à une langue et à une écriture employées en Perse sous

les princes sassanides , concurremment avec le pehlvi. Dans cette écriture plusieurs des lettres de l'alphabet ne se distinguent presque pas les unes des autres. En vain M. de Sacy essaya de la déchiffrer ; elle attend encore un interprète.

Enfin l'attention de M. de Sacy se porta sur une classe assez nombreuse de médailles qui se trouvent dans nos cabinets. On avait présumé, d'après le type général de ces médailles, qu'elles appartenaient à la dynastie des Sassanides ; mais cette opinion avait besoin d'être confirmée par le contenu des légendes. A la première vue, M. de Sacy eut le plaisir de reconnaître les caractères et la langue pehlvis ; il lut les noms des princes qui avaient fait frapper chaque pièce, et une classe entière de monuments fut ainsi rendue à la science.

Tels sont les principaux résultats des mémoires de M. de Sacy sur les antiquités de la Perse. Ces mémoires, au nombre de quatre, furent lus à l'Académie en 1787, 1788, 1790 et 1791. On ne sait ce qu'il faut admirer davantage de l'étendue des recherches, de la sagacité des aperçus et de l'importance des conclusions. Il est bon de relever l'esprit de réserve dont M. de Sacy fut animé dans toute la suite de son travail. Cette réserve, écueil dangereux pour certains savants, fut telle que quelques mots n'étant pas marqués d'une manière suffisamment distincte sur les dessins qui étaient sous ses yeux, il eut soin, pour cette partie de ses recherches,

de se borner à émettre de simples conjectures ; or ces conjectures se sont, plus tard, presque toutes vérifiées.

Les mémoires de M. de Sacy furent publiés en 1793, au plus fort de la tourmente révolutionnaire. Ils firent d'abord, ainsi qu'on devait s'y attendre, fort peu de sensation ; mais à mesure que les idées se calmèrent, et que les esprits revinrent à des occupations si intéressantes, on fut partout frappé du mérite d'un pareil ouvrage, et on le plaça d'un commun accord parmi les plus beaux monuments qu'ait élevés l'érudition française (4).

Pendant ce temps M. de Sacy poursuivait ses travaux bibliques, qui lui avaient été si utiles pour l'explication des mots sémitiques des inscriptions pehlviées. Il composa un mémoire sur la version arabe des livres de Moïse à l'usage des Samaritains, et sur les manuscrits connus de cette traduction. Les Samaritains ont conservé jusqu'à ce jour une copie du Pentateuque en hébreu ; mais cette copie diffère en quelques points du texte suivi par les Juifs ; d'ailleurs elle est dans un genre d'écriture qu'on appelle écriture samaritaine, et qui paraît être celle dont se servaient aussi les Juifs avant la

(1) Le volume renferme d'autres matières que je dois me borner ici à indiquer. Voici le titre entier : *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse et sur les médailles des rois de la dynastie des Sassanides ; suivis de l'histoire de cette dynastie*, traduite du persan de Mirkhond. Paris, 1793 ; 1 vol. in-4°. Plus tard M. de Sacy publia un mémoire supplémentaire dans le nouveau recueil de l'Académie des Inscriptions, t. II.

captivité de Babylone. De plus, les Samaritains possèdent une copie du Pentateuque dans un dialecte particulier, qui tient du chaldéen et du syriaque, et qu'on s'est accordé à appeler du nom de samaritain ; cette version est très-ancienne, et paraît remonter aux premiers siècles de notre ère. Enfin il existe une troisième traduction en arabe à l'usage des Samaritains ; cette version semble avoir été rédigée dans le onzième siècle de notre ère, à une époque où l'arabe avait pris la place des dialectes propres aux diverses populations juives et chrétiennes de la Syrie. Le mémoire de M. de Sacy a pour objet de faire connaître le caractère particulier de chacune de ces versions. L'on y trouve de plus l'indication de quelques variantes importantes pour l'interprétation de nos livres saints (1).

M. de Sacy, à l'âge de trente-deux ans, pouvait être considéré comme un savant du premier ordre. De plus, il jouissait d'une position sociale fort honorable. En 1791, il fut nommé par le roi l'un des commissaires généraux des monnaies ; l'année suivante, une place de membre titulaire étant venue à vaquer à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, il fut élu à la pluralité des suffrages.

(1) Ce mémoire fut originairement écrit en latin et inséré dans le recueil dirigé par M. Eichhorn, lequel avait succédé au *Repertorium*, et portait le titre de *Allgemeine bibliothek für Biblische litteratur*, t. X. Plus tard, M. de Sacy le reproduisit en français, avec des corrections et des additions, dans le tome XLIX de l'ancien recueil de l'Académie des Inscriptions.

Mais déjà la révolution française avait pris une direction qui menaçait toute espèce de société ; la France en particulier était à la veille d'une subversion totale. M. de Sacy, qui voyait avec douleur la tournure des affaires, voulut protester autant qu'il était en lui contre les changements qui s'étaient opérés, et contre les changements encore plus grands qui se préparaient. Bien que père de famille et réduit à une fortune médiocre, il n'hésita pas à renoncer à toute fonction publique. Au mois de juin 1792, il donna sa démission de commissaire général des monnaies ; et comme l'Académie des Inscriptions, ainsi que les autres corps savants et littéraires, ne tardèrent pas à tomber sous le niveau révolutionnaire, il se trouva condamné à vivre dans la retraite la plus absolue.

Ce fut peut-être cette retraite qui le sauva. Avec son caractère décidé et inflexible, il aurait été exposé plus qu'un autre à la fureur des tyrans qui opprimaient la France. M. de Sacy se retira avec sa famille dans une petite maison de campagne, à quelques lieues de la capitale. Là il partagea son temps entre ses travaux scientifiques et la culture de son jardin ; on le voyait tour à tour manier la plume et écheniller ses arbres, se livrer aux études les plus ardues et donner des soins à ses légumes. Cependant ses recherches scientifiques l'obligeaient à venir toutes les semaines à Paris ; c'était en effet dans ces tristes circonstances qu'il faisait imprimer

ses mémoires sur les antiquités de la Perse. Ces mémoires avaient été destinés au recueil de l'Académie des Inscriptions; mais l'Académie n'existait plus, et il était à craindre que le monde savant ne fût à jamais privé des fruits d'un travail qui avait coûté tant de peine. Comme M. de Sacy aurait été exposé, dans les voitures publiques, à faire quelque fâcheuse rencontre, il se rendait ordinairement de sa maison de campagne dans la capitale, à pied, un bâton à la main et une bouteille de bière dans la poche, afin d'étancher sa soif.

Quel touchant exemple de l'homme de courage aux prises avec l'adversité! Les paysans eux-mêmes, ses voisins de champs, quoique alors fort exaltés, furent sensibles à tant de force d'ame. Le dimanche et les fêtes, comme les églises étaient fermées, M. de Sacy faisait dire publiquement la messe chez lui. Il y avait des peines extrêmement sévères contre quiconque violait ainsi les lois de l'époque; mais personne ne chercha à inquiéter M. de Sacy. Une fois M. de Sacy fut requis pour aller battre du blé en grange avec tous les paysans de la contrée. Ce nouveau genre de corvée était alors fort commun; le régime politique qui avait triomphé se faisait un jeu d'attenter à la liberté, à la fortune et à la vie des citoyens; et ce régime, pour se maintenir, était obligé de recourir aux mesures les plus vexatoires. Les paysans, qui avaient appris à connaître M. de Sacy, se chargèrent de réclamer en sa faveur; ils

représentèrent que M. de Sacy, avec sa petite taille et la faiblesse de sa vue, ne ferait que gêner les travaux, et ils offrirent de s'acquitter de sa tâche.

M. de Sacy, dans ses moments de loisir, s'occupa principalement de son grand travail sur le système religieux des Druzes. On sait que les Druzes forment encore une population assez nombreuse dans les chaînes du Liban. Cette population professe des doctrines particulières, et ces doctrines, qui se rattachent aux croyances répandues en Perse et dans le reste de l'Orient pendant les premiers siècles de notre ère, n'ont commencé à faire un corps régulier qu'à la fin du x^e siècle de notre ère, sous le règne du khalife d'Égypte Hakem-biamr-Allah. Celui qui donna une forme à ces doctrines fut un sectaire appelé Hamza, aidé par son disciple Moctana. Le principal article de foi consista à croire que la Divinité s'était incarnée dans la personne de Hakem, et que l'Intelligence universelle, qui renferme en elle-même tous les dogmes, toutes les vérités de la religion, s'était manifestée sous les traits de Hamza.

En 1700, un médecin syrien vint en France, et présenta à Louis XIV quatre volumes arabes qui renfermaient une grande partie de ces doctrines. Le gouvernement chargea Pétis de Lacroix, secrétaire-interprète du roi pour les langues orientales, de faire une traduction française des quatre volumes. La version fut faite; mais une traduction ne suffisait pas pour des écrits rédigés dans un langage

mystique, et qui étaient fort difficiles à entendre. D'ailleurs cette version était restée inédite, et le manuscrit était égaré.

M. de Sacy fit une nouvelle traduction française des quatre volumes arabes ; il accompagna sa version de celle de divers passages d'auteurs arabes qui se rapportent aux Druzes, et qui pouvaient jeter du jour sur la matière. Il remonta même jusqu'à la première origine des croyances druzes, recherchant dans les annales de toutes les sectes qui ont déchiré le mahométisme, notamment les Carmathes, les opinions philosophiques et les causes politiques qui avaient contribué à l'établissement d'un corps de doctrine si étrange. Enfin, comme les divers matériaux présentaient un ensemble très-confus, il en rédigea un abrégé méthodique et critique.

Malgré cette masse de documents, il était à craindre pour M. de Sacy qu'il n'eût pas encore réuni toutes les notions indispensables. Des traités arabes analogues, et qui n'avaient jamais été traduits, se trouvaient à Oxford et dans d'autres bibliothèques de l'Europe. On en annonçait d'autres de Syrie, pays où les doctrines druzes ont continué, du moins en partie, à être professées. M. de Sacy crut devoir remettre à un autre temps la publication d'un ouvrage qui lui avait servi de distraction dans des jours bien mauvais.

Cependant l'esprit de violence qui avait signalé le régime de la terreur avait commencé à se cal-

mer; et les idées semblaient vouloir revenir vers les travaux qui ont tant contribué à relever l'éclat de la France. Le 2 avril 1795, un décret de la Convention établit auprès de la Bibliothèque royale, dite alors nationale, une école publique destinée à l'enseignement des langues orientales vivantes, d'une utilité reconnue pour la politique et le commerce. M. de Sacy, dès l'origine, fut chargé de l'enseignement de l'arabe. Pour la chaire de persan, elle fut confiée à M. Langlès, qui, à cette époque, était en crédit, et qui avait puissamment contribué à la fondation de l'école.

Jusque là M. de Sacy, comme tous les orientalistes de son temps, s'était contenté d'une connaissance superficielle de l'arabe. Quand il eut été nommé professeur, il sentit le besoin de se rendre un compte exact du génie de la langue et de ses idiotismes. D'ailleurs un article du décret de la Convention portait que les professeurs composeraient en français une grammaire de la langue qu'ils étaient chargés d'enseigner, et M. de Sacy n'était pas homme à se contenter de répéter ce qui avait été dit avant lui.

Il existait plusieurs traités relatifs à la grammaire des Arabes. Les plus anciens avaient été rédigés par des missionnaires catholiques dans le Levant. Quelques-uns de ces ouvrages n'étaient pas sans mérite; ils avaient l'avantage d'être disposés d'après le système grammatical des Arabes; et quel moyen

plus efficace de pénétrer dans le génie d'une langue que de s'initier au système d'analyse imaginé par les nationaux eux-mêmes ? Mais ces ouvrages n'étaient pas assez développés, et l'on en avait trouvé la lecture peu commode. Le livre qui depuis longtemps était en possession de servir de guide aux élèves était la grammaire d'Erpenius, écrit méthodique et d'un usage facile, mais insuffisant pour une étude approfondie.

M. de Sacy fut obligé de recourir aux écrits des grammairiens indigènes. Or le système graminatical des Arabes a été fixé au moyen âge, à une époque où la scholastique dominait en Orient comme en Occident ; et il n'a pas changé depuis. Ce système est extrêmement compliqué. Il a un langage particulier et un style qui lui est propre. Les Orientaux eux-mêmes ont besoin, pour se le rendre familier, de se livrer à des études spéciales, et il n'y en a pas beaucoup parmi eux qui parviennent à l'entendre complètement. Ce système, qui se subdivise en plusieurs systèmes différents, notamment ceux des docteurs de Koufa et de Bassora, forme à lui seul un genre de littérature très-vaste : on ne peut s'expliquer le nombre véritablement prodigieux d'écrits auxquels il a donné naissance, que par l'espèce de culte que les Arabes ont voué de tout temps à leur langue. Plusieurs d'entre eux se sont imaginé que leur langue, grâce en partie à l'Alcoran, a quelque chose de divin, et que chercher à en pé-

nétrer les mystères, c'est travailler à se rendre digne du paradis. Il est vrai que d'autres, frappés surtout de l'esprit subtil et raisonneur de certains docteurs, ont pris en dégoût les discussions philologiques, et que pour eux les termes de grammairiens et de rêveurs sont devenus synonymes.

C'est d'après ce même système que sont rédigés les commentaires philologiques et littéraires sur les poésies et les autres écrits d'un genre élevé. Les mots techniques de la grammaire ne se trouvent pas seulement chez les grammairiens de profession; on les rencontre assez souvent chez les historiens et les moralistes. C'est un genre de goût analogue à celui qui a long-temps régné chez nos pères, et qui portait les prédicateurs et les avocats à surcharger leurs discours de citations latines et grecques. Il y a plus; le langage grammatical des Arabes a été adopté par les écrivains persans et turcs pour l'étude raisonnée de leur propre langue.

L'expérience avait montré que tant qu'on ne se serait pas rendu compte de ce langage, une grande partie de la littérature orientale serait inaccessible pour nous. M. de Sacy se sentit en état d'opérer cette importante réforme; et avec le temps il parvint à se rendre ce système familier, plus familier peut-être qu'il ne l'est à aucun Arabe de nos jours. Mais, privé comme il était de tout conseil, il rencontra d'abord les plus grandes difficultés. En attendant, il consacra une partie de ses leçons à dicter

aux élèves les observations qu'il recueillait chaque jour.

A la même occasion, M. de Sacy se livra d'une manière suivie à l'étude de la grammaire générale. Cette étude lui était devenue indispensable pour reconnaître dans les écrits des grammairiens arabes ce qui se rattachait d'une manière quelconque à la théorie du langage, et ce qui était uniquement fondé sur l'esprit de système : avec sa manière de concevoir prompte et lucide, il ne pouvait qu'y faire de grands progrès. En 1799, il publia la première édition de ses *Principes de grammaire générale*. Cette édition était un simple extrait de ce qu'il avait remarqué de plus clair et de plus satisfaisant dans la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal, dans la *Grammaire générale* de Beauzée, dans l'*Histoire naturelle de la parole* et dans la *Grammaire universelle* de Court de Gébelin. Mais dans la deuxième édition, qui parut en 1804, M. de Sacy, qui avait eu le temps de mûrir ses idées, remonta davantage aux principes. On trouve dans les chapitres qui traitent des cas des noms, des temps et des modes des verbes, des vues qui lui sont propres. Cet ouvrage a paru à la fois si savant et si simple, qu'on s'en sert encore à présent dans plusieurs écoles primaires (1).

(1) Une troisième édition a paru en 1815. Le titre est : *Principes de grammaire générale mis à la portée des enfans, et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*. Paris ; 1 vol. in-12. La première

Cependant une loi du 25 octobre 1795 avait rétabli les anciennes académies sur des bases nouvelles. Le corps unique qui devait les représenter toutes était divisé en trois classes et portait le nom d'Institut national ; M. de Sacy fut admis, dès l'origine, dans la classe appelée classe de la littérature et des beaux-arts. Mais à cette époque le gouvernement exigeait de toute personne qui était revêtu d'un titre quelconque, ce qu'on appelait le serment de haine à la royauté. M. de Sacy, qui pensait que la royauté, ou, ce qui revient à peu près au même, le gouvernement d'un seul, rendrait à la France sa gloire et sa prospérité, refusa le serment, et dès avant l'installation du nouveau corps il envoya sa démission. Or il était en même temps professeur d'arabe, et on ne tarda pas à lui demander le serment à ce second titre : il déclara verbalement qu'il ne le prêterait pas, mais qu'il continuerait à donner ses leçons jusqu'à ce qu'on lui eût nommé un successeur. Il n'était pas facile à remplacer, et on le laissa tranquille.

Enfin l'Institut ayant été réorganisé au mois de janvier 1803, et l'Académie des Inscriptions ayant été rétablie sous le titre de classe d'histoire et de littérature anciennes, M. de Sacy reprit son ancienne place.

édition avait été traduite en danois ; la deuxième le fut en allemand ; la troisième a été traduite, il y a quelques années, en anglais, dans les États-Unis d'Amérique.

Quelques savants avaient , à diverses époques , émis l'opinion qu'il existait dans les archives de la ville de Gènes des ouvrages orientaux de la plus haute importance. On supposait qu'à l'époque où le pavillon génois flottait sur toutes les côtes de l'Archipel, de la mer Noire et de la mer Méditerranée, une foule de manuscrits précieux avaient été recueillis à Gènes, et que là peut-être se trouvait la solution de plusieurs questions intéressantes pour l'histoire du moyen âge. Ce qui donnait un nouveau crédit à ce bruit, c'est que jusque là le gouvernement génois avait refusé l'entrée de ses archives à tout savant étranger. En 1805, la ville de Gènes se trouvant sous la dépendance directe de la France, l'Institut pensa que le temps était venu d'éclaircir ce doute. M. de Sacy fut désigné au gouvernement impérial comme l'homme le plus capable de donner une idée exacte des richesses littéraires de l'ancienne république de Gènes. M. de Sacy se mit donc en route. C'était la première fois qu'il se séparait de sa famille, et ce fut la dernière. M. de Sacy, avec ses goûts de cabinet et sa vie intérieure, n'aimait pas à se déplacer. Pendant tout le reste de sa vie, ses voyages se bornèrent à aller de temps en temps avec sa famille passer quelques jours à la campagne, à quelques lieues de la capitale, et cela le plus souvent, non pas pour se reposer, mais pour travailler avec plus de suite.

On était alors dans les derniers mois de 1805.

M. de Sacy ne trouva pas à Gènes les manuscrits dont on avait parlé. Ou ces manuscrits n'avaient jamais existé, ou bien ils avaient péri au milieu des déchirements auxquels la république se trouva plus d'une fois en proie. Néanmoins M. de Sacy prit note d'un grand nombre de pièces importantes pour l'histoire du gouvernement et du commerce de la république au moyen âge ; il copia même les pièces qui lui parurent les plus intéressantes. A son retour à Paris en 1806, il fit un rapport à l'Académie sur ces diverses pièces (1) ; plus tard il en publia quelques-unes en entier (2).

Pendant que M. de Sacy se trouvait encore à Gènes, la chaire de persan et de turc au collège de France vint à vaquer. Chose singulière ! la même personne jusque là avait été chargée d'enseigner deux langues si différentes. Le gouvernement impérial jugea avec raison que chaque langue devait avoir son professeur : la chaire fut partagée en deux, et, le 4 avril 1806, M. de Sacy reçut la chaire de persan. Il eût été impossible de faire un meilleur choix. Ce n'est pas que M. de Sacy n'eût beaucoup à acquérir lui-même avant de donner à cette chaire tout le lustre convenable ; mais, avec son esprit ardent et éclairé, il ne tarda pas à faire pour le persan ce qu'il avait commencé à faire pour l'arabe, et les

(1) Nouveau recueil de l'Académie des Inscriptions, t. III.

(2) Recueil des *Notices et Extraits*, t. XI.

deux cours devinrent bientôt également remarquables.

La même année, parut, sous le titre de *Chrestomathie arabe*, un choix d'extraits de divers écrivains arabes, tant en prose qu'en vers, avec une traduction française et des notes. Cet ouvrage, composé de trois volumes in-octavo, était le premier fruit des travaux entrepris par M. de Sacy, en sa qualité de professeur d'arabe. Voici comment il s'exprime dans la préface : « Le principal objet que je me suis » proposé en formant ce recueil, a été de fournir » aux élèves un moyen de s'exercer sur les diffé- » rents genres de compositions arabes ; j'ai multi- » plié et varié les extraits, afin de présenter des » exemples de diverses sortes de style ; j'ai disposé » ces extraits de manière que les difficultés ne s'ac- » crussent que peu à peu. Le même motif d'utilité » pour de jeunes étudiants dont la plupart se des- » tinent au service de la diplomatie, m'a inspiré le » désir de joindre aux extraits de simples prosa- » teurs, d'orateurs et de poètes, quelques corres- » pondances et autres pièces diplomatiques. » Les notes qui accompagnent ces extraits étant fort nombreuses, et quelques-unes très-étendues, M. de Sacy continue ainsi : « Parmi les notes, les unes ont pour » but d'éclaircir le texte, de fixer le sens de cer- » tains mots, de dissiper les difficultés que présente » la construction grammaticale, enfin de rendre » raison de la traduction. Les notes historiques,

» critiques et philologiques, sembleront peut-être
» ou trop multipliées, ou d'une trop grande éten-
» due; peut-être me reprochera-t-on aussi de m'être
» plus d'une fois jeté dans des détails peu néces-
» saires, ou arrêté sur des objets qui n'avaient pas
» un rapport bien direct avec le texte qui y don-
» nait lieu : si en cela j'ai commis une faute, j'avoue
» que je l'ai commise sciemment et de dessein pré-
» médité. La littérature arabe, surtout dans la
» partie de l'histoire littéraire, offre un champ si
» vaste et jusqu'aujourd'hui si peu défriché, les oc-
» casions de mettre en valeur quelques portions de
» ce terrain inculte se présentent si rarement, que
» j'ai cru ne devoir pas me renfermer dans les bor-
» nes que le goût m'aurait prescrites, si j'eusse eu
» à commenter un auteur grec ou latin.»

Les morceaux qui composent la Chrestomathie arabe étaient inédits, et étaient en général tirés des manuscrits de la Bibliothèque royale. Tous ont un grand intérêt philologique; la plupart peuvent, de plus, intéresser les gens du monde. Quant aux notes, on a vu, par les paroles de M. de Sacy, quel était le plan qui l'avait dirigé. Le fait est que l'ouvrage remplit l'objet que M. de Sacy s'était proposé : aussi ce recueil, qui était destiné spécialement aux élèves de l'école des langues orientales, ne tarda pas à être adopté dans toutes les universités de France et de l'étranger où les mêmes études étaient cultivées. J'ajouterai qu'une partie des

notes, surtout en ce qui concerne les poésies, consistent dans des passages textuels des principaux dictionnaires arabes, ou dans des extraits des scolastes. En effet, la poésie arabe, comme les autres poésies orientales, s'éloigne encore plus que la prose de notre manière d'exprimer nos idées ; et souvent, sans le secours des scolastes, il serait impossible de reconnaître le sens. Les élèves, à l'aide de ces notes, se mettent en état de se familiariser avec le langage des grammairiens. Du reste, il convient de dire que si M. de Sacy, dans sa *Chrestomathie*, aborda franchement tous les genres de difficultés, il n'était pas encore en état de les lever toutes, et qu'il ne tarda pas lui-même à découvrir dans son travail un assez grand nombre de fautes.

On a vu que tout le temps que dura le gouvernement républicain, M. de Sacy s'était fait scrupule de remplir aucune fonction politique et administrative. Il s'était borné aux devoirs du professorat et aux travaux académiques ; encore même il y aurait renoncé si l'on avait exigé de lui le moindre acte contraire à ses principes. Mais M. de Sacy avait une activité d'esprit qui lui permettait d'allier les occupations en apparence les plus disparates. Il paraît de plus, à en juger par les travaux de toute sa vie, que son esprit avait besoin de changer souvent de sujet. En 1808, M. de Sacy fut élu par le département de la Seine membre du corps législatif. Il est vrai que tout le temps que dura le gouverne-

ment impérial, il prit rarement la parole. Qu'aurait-il dit? on ne connaissait pas encore en France le gouvernement représentatif; d'ailleurs M. de Sacy, avec ses principes, devait répugner à soulever des discussions qui auraient pu amener de nouveaux bouleversements.

En 1810, parut la première édition de la Grammaire arabe. Cet ouvrage, qui forme deux gros volumes in-octavo, était le fruit de quinze années de recherches et de méditations. M. de Sacy s'exprime ainsi dans sa préface : « C'est en » profitant des écrits de tous ceux qui m'ont » précédé, et en y joignant la lecture des grammai- » riens et des scoliastes arabes les plus célèbres, » que j'ai pu espérer d'offrir aux étudiants, et » même aux savants, un ouvrage plus complet » et plus méthodique. J'ai ramené, autant qu'il » m'a été possible, le système de la langue arabe » aux règles générales de la métaphysique du » langage, bien convaincu que toutes les langues » n'ayant qu'un même but, les divers procédés par » lesquels elles parviennent à atteindre ce but, » quelque éloignés qu'ils paraissent les uns des » autres, peuvent néanmoins être rapprochés bien » plus qu'on ne le pense communément. L'étude » des langues n'appartient pas uniquement à la mé- » moire; le jugement peut et doit y intervenir pour » beaucoup; et plus on parvient à appliquer le rai- » sonnement et l'intelligence à cette étude, plus

» on l'abrège, et on la rend facile et accessible aux
» bons esprits. »

Le premier volume de la Grammaire est consacré à la partie étymologique; le second renferme la syntaxe, traitée d'après nos méthodes, et de plus un précis de la grammaire arabe, d'après le système des nationaux. Dans la plupart des cas, M. de Sacy cite les dénominations particulières aux Arabes. Ces dénominations sont fort utiles à connaître, afin de se guider dans la lecture des traités originaux. La Grammaire de M. de Sacy est le tableau le plus savant et le plus méthodique de la langue arabe qui eût jusque là paru en Europe. On y remarque une connaissance bien plus intime de la langue que dans la Chrestomathie, publiée quatre ans auparavant. C'est de plus, au jugement des hommes les plus compétents, un monument très-remarquable d'analyse grammaticale; néanmoins l'auteur y reconnut bientôt dans les détails des fautes et des lacunes.

La même année où parut la Grammaire, M. de Sacy publia la traduction française d'une relation arabe sur l'Égypte, accompagnée de notes (1). L'auteur de cette relation était un médecin de Bagdad, appelé Abd-allatif, qui florissait à la fin du douzième siè-

(1) Voici le titre : *Relation de l'Égypte*, par Abd-allatif, médecin arabe de Bagdad, suivie de divers extraits d'écrivains orientaux, et d'un état des provinces et des villages de l'Égypte dans le quatorzième siècle; le tout traduit et enrichi de notes historiques et critiques. Paris, 1810; 1 gros vol. in-4°.

cle de notre ère, et au commencement du treizième. Abd-allatif visita l'Égypte une première fois sous le règne du grand Saladin, et plus tard sous son frère Malek-Adel. Versé dans les sciences naturelles et philosophiques, Abd-allatif avait voulu contempler de ses yeux les merveilles de tout genre qu'offre le sol de l'Égypte : observateur éclairé, philosophe religieux mais exempt de préjugés, rien n'a échappé à son attention. Il décrit le climat de l'Égypte, ses productions naturelles, le phénomène de la crue du Nil, les monuments de l'antiquité; et, à l'époque où il parcourait l'ancienne patrie des Pharaons, il restait encore bien des monuments que les ravages du temps, ceux de la superstition et de la cupidité ont fait disparaître depuis. Les notes qui accompagnent la traduction se rapportent à la géographie, à l'histoire naturelle et aux autres matières traitées dans l'ouvrage. M. de Sacy, pour ce qui concerne les sciences naturelles, prit la précaution de s'aider des conseils de M. Desfontaines, de M. Cuvier et d'autres savants. La relation est complétée par une biographie en partie inédite de l'auteur, biographie qui jette beaucoup de jour sur la manière dont se faisaient alors les études dans les universités musulmanes. Le volume entier, qui était le fruit d'environ dix années de travail, est exécuté avec un soin extrême; et, malgré les progrès qu'ont faits depuis les sciences orientales, il serait maintenant impossible de faire mieux.

On voit que M. de Sacy menait de front plusieurs travaux différents; et cependant ce n'était là qu'une partie de ses occupations habituelles : M. de Sacy était de ces hommes qui se délassent en passant d'un sujet à un autre. Pendant qu'il composait les ouvrages dont je viens de parler, et dont un seul aurait suffi pour absorber les loisirs d'un savant ordinaire, il prenait une part très-active aux travaux de l'Académie des Inscriptions; il fournissait des notices au Recueil des Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale, et il était un des collaborateurs les plus zélés du Magasin encyclopédique, des Mines de l'Orient, des Annales des voyages, etc.

Parmi les mémoires que M. de Sacy composa, vers cette époque, pour l'Académie des Inscriptions, je me bornerai à citer ses trois mémoires sur la nature et les révolutions du droit de propriété territoriale en Egypte, depuis la conquête du pays par les musulmans, au septième siècle de notre ère, jusqu'à l'expédition des Français, il y a quarante ans(1). Montesquieu, dans son Esprit des lois, parlant des excès du despotisme, qui ont exercé une si funeste influence sur l'Orient, s'exprime ainsi : « Je ne sais » sur quoi, dans les états despotiques, le législateur,

(1) Le premier de ces mémoires fut lu en 1805, et a été inséré dans le nouveau Recueil de l'Académie, t. I; le deuxième fut lu en 1815 et parut dans le tome V; enfin le troisième fut lu en 1818, et parut dans le tome VII.

» pourrait statuer ou le magistrat juger. Il suit de
» ce que les terres appartiennent au prince, qu'il n'y
» a presque point de lois civiles sur la propriété des
» terres. Il suit du droit que le souverain a de suc-
» céder, qu'il n'y en a pas non plus sur les succes-
» sions. Le négoce exclusif qu'il fait dans quelques
» pays, rend inutiles toutes sortes de lois sur le
» commerce. Les mariages que l'on y contracte
» avec des filles esclaves font qu'il n'y a guère de
» lois civiles sur les dots et sur les avantages des
» femmes (1). »

Montesquieu, en traçant un tableau si sombre
d'une partie des contrées mahométanes, parlait
uniquement de ce qui se passait de son temps, et
non d'une chose qui aurait été l'effet naturel des in-
stitutions musulmanes. Car il dit ailleurs, au sujet
des impôts de toute nature qui, au septième siècle,
avaient lassé la patience de certains peuples chré-
tiens : « Ce furent ces tributs excessifs qui don-
» nèrent lieu à cette étrange facilité que trouvèrent
» les mahométans dans leurs conquêtes. Les peu-
» ples, au lieu de cette suite continuelle de vexa-
» tions que l'avarice subtile des empereurs avait
» imaginées, se virent soumis à un tribut simple,
» payé aisément, reçu de même ; plus heureux
» d'obéir à une nation barbare qu'à un gouverne-
» ment corrompu, dans lequel ils souffraient tous

(1) *Esprit des lois*, liv. VI, chap. 1 ; voyez aussi au livre V, chap. XIV.

» les inconvénients d'une liberté qu'ils n'avaient
» plus, avec toutes les horreurs d'une servitude
» présente (1). »

Mais quelques écrivains, voyant un droit dans ce qui n'était qu'un abus, n'avaient pas hésité à dire qu'en Asie et en Afrique le gouvernement est légalement le propriétaire de tous les biens immeubles, et que les propriétés particulières ne peuvent être regardées que comme des concessions faites à de certaines conditions, et toujours révocables à volonté. Anquetil-Duperron, dans sa Législation orientale, avait cherché à faire la part des abus et des institutions considérées en elles-mêmes. Mais il n'avait examiné la question que sous le point de vue politique et philosophique; d'ailleurs son ouvrage se rapportait surtout à l'Inde, pays où un séjour de plusieurs années avait dû lui fournir des données plus sûres.

M. de Sacy résolut de traiter la question sous le point de vue purement historique, et il choisit l'Égypte pour l'objet de ses recherches. Ce pays n'a pas cessé d'entretenir des relations de commerce et de science avec l'Europe, et par conséquent est mieux connu de nous que la plupart des autres. D'ailleurs la propriété territoriale a nécessairement reçu de plus fréquentes atteintes en Égypte que partout ailleurs. En effet, le Nil, par ses déborda-

(1) *Ibid.* liv. XII, chap. xvi.

ments annuels, semble se faire un jeu d'effacer les limites de toutes les propriétés, et, chaque année, il faut que l'autorité publique procède à un nouveau partage. De plus, l'Égypte, par sa situation dans une vallée, n'offre aux habitants aucun abri contre la tyrannie de ses oppresseurs. Si donc l'on montrait que même en Égypte, les musulmans, en entrant dans le pays, laissèrent certains droits aux vaincus, et que l'état actuel de cette contrée n'est que la suite des révolutions sans nombre qui l'ont affligée, l'on opposait la réponse la plus péremptoire.

M. de Sacy fait voir, les textes des auteurs à la main, que lorsque les Arabes envahirent l'ancien empire des Pharaons, les habitants restèrent en possession de leurs propriétés, et que les vainqueurs se bornèrent à les soumettre à la capitation et à des charges régulières. Ce ne fut qu'avec le temps qu'à la suite de guerres intestines et de famines épouvantables, une partie des campagnes se trouvant désertes, on fit venir des tribus d'Arabes nomades. Plus tard, dans la dernière moitié du douzième siècle, Saladin et ses descendants introduisirent le système féodal, c'est-à-dire le système des bénéfices militaires qui avait été apporté récemment par les Turks seldjoukides, des plaines de la Tartarie dans la Perse, la Mésopotamie et la Syrie. A cette occasion, M. de Sacy combat l'opinion des écrivains qui prétendaient que le système féodal en Égypte était un reste de l'administration des

Pharaons, et que ce système s'était maintenu presque intact sous la domination des Perses, des Grecs et des Romains. Arrivé à la domination des sultans othomans, M. de Sacy montre comment déjà la plus grande partie des propriétés territoriales avait passé entre les mains du gouvernement, et comment ce système, à travers la variation des intérêts et des préjugés, s'était maintenu jusqu'à la fin du dernier siècle.

Ce peu de mots suffiront sans doute pour donner une haute idée des mémoires de M. de Sacy : ces mémoires, qui réunis ensemble, formeraient un gros volume in-octavo, sont devenus encore plus importants depuis que le vice-roi actuel, ne respectant pas même les barrières que les sultans les plus tyranniques avaient conservées, non seulement a retiré toutes les anciennes concessions, mais encore s'est emparé des biens des mosquées. Il est à regretter que la lecture de ces mémoires n'ait pas été rendue plus attrayante ; M. de Sacy a commencé son travail par la fin, c'est-à-dire par l'état de l'Égypte tel qu'il existait au moment de l'arrivée des Français ; et, suivant un ordre inverse des événements, il finit à la première invasion musulmane.

Entre autres notices, M. de Sacy a fourni, à l'époque dont il est question ici, celle de plusieurs ouvrages arabes qui traitent de la manière d'orthographier et de lire à haute voix l'Alcoran (1). On sait

(1) *Recueil des Notices*, t. VIII et IX.

que Mahomet n'a pas publié lui-même l'Alcoran ; tel qu'il nous est parvenu. Lorsqu'il mourut , une partie seulement du livre par excellence des musulmans avait été mise par écrit ; le reste était conservé dans la mémoire de ses disciples. Ce furent les premiers khalifes qui firent rédiger l'Alcoran en corps d'ouvrage. Mais déjà certaines expressions, certains passages n'étaient plus intelligibles. D'ailleurs la copie qui en fut faite ne contenait que les consonnes ; les consonnes elles-mêmes étaient privées des points qui en fixent la valeur. Les musulmans ne tardèrent pas à se diviser sur la manière de lire certains passages. On compte sept systèmes de lecture qui sont orthodoxes, sans compter ceux qui ne le sont pas. Or ces différents systèmes forment une science à part, qui n'a pas pour nous le même intérêt que pour les musulmans, mais qui peut servir à montrer de quelle manière certaines lettres se prononçaient jadis à la Mecque et à Médine.

Le Magasin encyclopédique est le nom d'un recueil scientifique qui fut fondé par Millin, en 1795, et qui se continua jusqu'en 1816 ; ce recueil paraissait tous les mois, sous forme de cahier. Venu à une époque où le Journal des Savants et la plupart des recueils littéraires et scientifiques de l'ancien régime avaient disparu, il contribua puissamment à rétablir le goût des études sérieuses. M. de Sacy se distingua entre tous ses rédacteurs. Il s'était chargé

de la partie qui répondait aux études orientales. Peu de cahiers paraissaient sans un article de lui : tantôt c'était l'analyse d'un ouvrage qui venait d'être publié, tantôt c'était une nouvelle qu'il avait reçue à l'aide d'une correspondance aussi vaste que bien entretenue. On a fait le compte de tous les articles que M. de Sacy a fournis au Magasin encyclopédique, et l'on a calculé que ces articles occupaient seize cents cinquante-huit pages. Tous ces articles ne sont pas également importants ; quelques-uns sont surannés. Mais combien de faits qui, encore aujourd'hui, ne se trouvent que là ? Et combien les personnes qui ont vécu à cette époque devaient lui savoir de gré de ce qu'il voulait bien les tenir au courant des détails qui les intéressaient !

Quelquefois M. de Sacy rendait compte d'écrits étrangers à ses études habituelles, par exemple, des publications de M. Grotefend, sur les inscriptions cunéiformes ; et cependant il parvenait ordinairement à se faire sur chaque question des idées qui lui étaient personnelles, des idées qui ont servi à d'autres pour aller plus loin. C'est ainsi, dans un autre genre, que, dans sa lettre adressée à M. Chaptal (1), sur l'inscription de Rosette, il émit des vues qui, plus tard, n'ont pas été inutiles aux personnes vouées spécialement à la culture de l'archéologie égyptienne.

(1) *Lettre au citoyen Chaptal*. Paris, 1802, in-8°.

Ce que j'ai dit du Magasin encyclopédique s'applique aux Mines de l'Orient, recueil publié à Vienne sous la direction de M. de Hammer, et qui forme maintenant six volumes in-folio ; aux Annales des voyages, publiées à Paris par feu Malte-Brun, etc.

Il est bon d'ajouter que M. de Sacy, pendant presque toute sa vie, a été à la fois homme d'affaires autant qu'homme de science. Son esprit de netteté et d'exactitude, son infatigable activité, l'art qu'il avait de rester toujours maître de sa parole ; enfin l'adresse consommée qu'il savait employer dans l'occasion, lui permettaient de se mêler à tout, de parler sur tout. S'agissait-il de rédiger un rapport sur un objet quelconque, de faire quelque démarche, il était toujours prêt ; et, ce qu'il y a de plus merveilleux, ses travaux, pendant ce temps, continuaient presque comme s'il n'eût pas fait autre chose.

En 1814, les Bourbons rentrèrent en France. M. de Sacy salua leur retour avec enthousiasme ; on ne peut pas dire qu'il entrât dans sa conduite aucun calcul personnel. Si l'ancien régime rappelait à M. de Sacy des souvenirs agréables, ces souvenirs étaient balancés par ceux que lui laissait le régime impérial. Les opinions de M. de Sacy étaient sincères, et tous ceux qui l'ont vu de près peuvent attester qu'il aimait la France du fond du cœur. M. de Sacy était de ces hommes qui, sous tous les

gouvernements, je veux dire les gouvernements réguliers, et non pas l'anarchie, sont sûrs de se créer une position avantageuse. Du reste, on remarqua au corps législatif que, depuis ce moment, il prit une part très-active à la discussion des projets de loi qui étaient soumis aux Chambres (1).

M. de Sacy avait reçu du gouvernement impérial, en 1813, le titre de baron, qu'il avait si noblement acquis. Au mois de février 1815, le gouvernement royal le nomma à la place de recteur de l'Université de Paris; cette place avait été occupée par Rollin et d'autres personnages célèbres; M. de Sacy n'était pas au-dessous de ces noms illustres. A ne le considérer même que sous le rapport de ses connaissances dans la littérature classique, il n'était pas déplacé à la tête des humanistes les plus distingués, des professeurs qui avaient pâli sur les poèmes immortels d'Homère et de Virgile.

Pendant les cent jours M. de Sacy vécut dans la retraite, uniquement occupé de ses travaux scientifiques. Les Bourbons n'ayant pas tardé à rentrer, il fut nommé, au mois d'août, membre de la Commission de l'Instruction publique, qui prit plus tard le nom de Conseil royal de l'Instruction publique.

(1) Les écrits de M. de Sacy relatifs à sa carrière politique et les autres écrits analogues qui sont antérieurs à l'année 1823 furent publiés par lui sous le titre de : *Discours, Opinions et Rapports sur divers sujets de législation, d'instruction publique et de littérature*. Paris, 1823. 1 vol. in-8°.

Chose singulière! aucun des membres du conseil ne se sentant en état de suivre les détails de la comptabilité, ce fut M. de Sacy qui s'en chargea. M. de Sacy n'était étranger à aucun détail de l'administration, et sous sa direction la comptabilité du ministère de l'instruction publique, acquit un caractère de régularité qu'elle n'avait pas eu jusque là.

Au milieu des préoccupations politiques et administratives, le science poursuivait son cours accoutumé. C'est même à cette époque qu'il faut placer un genre de recherches, qui a été une espèce d'ère nouvelle pour les études orientales, et qui honorerà à jamais la mémoire de M. de Sacy. Je veux parler de l'étude du système prosodique et métrique des langues arabe et persane.

Il existe une prosodie et un système de versification chez les Arabes, comme chez tous les peuples qui ont eu une poésie. Ce système fut rédigé, dans l'état où il est maintenant, au huitième siècle de notre ère, c'est-à-dire près de deux siècles après Mahomet ; mais depuis long-temps il était mis en pratique, puisqu'on le retrouve jusque dans les poésies antérieures au prophète. Quelles étaient les règles de ce système, et en quoi consistait le caractère prosodique de la langue?

On sait de quel secours la connaissance de la métrique des Latins et des Grecs a été dans la littérature classique. Cette connaissance était encore

plus nécessaire pour la poésie arabe, poésie où l'on n'écrit ordinairement que les consonnes. En effet, comment se fixer alors sur la manière de lire? Dans la prose on est guidé par le sens et les règles de la construction; mais dans la poésie, où se pressent les idées les plus opposées, où abondent les tournures elliptiques, ce moyen est insuffisant. En pareil cas, la connaissance du mètre est le guide le plus sûr. Une fois qu'on sait quel doit être le nombre des syllabes et des pieds, on voit quelle lettre doit être redoublée, quelle autre doit être supprimée.

En 1661, Samuel Leclerc publia en Angleterre un traité latin de la métrique arabe (1). Ce traité était rédigé d'après les écrits des nationaux, et les mots arabes techniques étaient transcrits en latin. Il est possible que Leclerc se fût réellement rendu compte du sujet sur lequel il écrivait; mais personne autre n'y comprit rien; et, jusqu'à ces derniers temps, deux ou trois Européens seulement, qui avaient séjourné en Orient, avaient été initiés par les docteurs du pays à une étude aussi importante. Le croira-t-on? Le célèbre Williams Jones, qui du reste était un excellent littérateur et qui avait composé un traité spécial de la poésie asiatique, n'était pas en état de scander un seul vers. Il a accompagné certains fragmens de poésie qu'il

(1) *Scientia metrica et rhythmica, seu tractatus de prosodia arabica ex authoribus probatissimis eruta.* Oxford, 1661; in-12.

cite, d'un tableau indiquant leur valeur métrique ; mais ce tableau , il l'a tiré des commentateurs nationaux , sans en avoir l'intelligence.

Les études auxquelles M. de Sacy se livra à cet égard remontent à l'année 1814. Ce fut en cette même année que je commençai à suivre ses leçons. Je rencontrai , parmi les élèves anciens , M. Grangeret de Lagrange , aujourd'hui sous-bibliothécaire à l'Arsenal , et M. Charmoy , professeur de persan et de turk à Saint-Pétersbourg ; je vis arriver successivement M. Freytag , en ce moment professeur d'arabe à l'université de Bonn ; M. Humbert , professeur d'arabe à Genève , et M. Garcin de Tassy , professeur d'hindoustani à l'école spéciale des langues orientales. M. de Sacy commença par la métrique arabe , et procéda d'abord avec beaucoup de réserve ; ce ne fut qu'après un grand nombre d'essais qu'il parvint à saisir le fil conducteur.

Alors il passa à la métrique persane. Il était facile de voir que la métrique des Persans était imitée de celle des Arabes ; et néanmoins , dans un grand nombre de cas , les deux métriques ne s'accordaient pas. A la fin , M. de Sacy reconnut qu'il existe en persan deux ou trois lettres qui , placées au bout d'une syllabe , n'ont qu'une valeur orthographique , et dont on ne tient aucun compte en poésie ; en pareil cas , des syllabes qui , en arabe , seraient nécessairement longues , restent douteuses ,

c'est-à-dire qu'elles sont longues ou brèves à volonté. De plus, M. de Sacy s'assura que certains mots étaient susceptibles de s'allonger ou de se contracter suivant le besoin du rythme. Dès ce moment la métrique persane se trouva fixée; et comme cette métrique a été adoptée, à peu d'exceptions près, par les Turks et les peuples de l'Inde qui écrivent en hindoustani, on se trouva en possession du système de versification de toutes les nations musulmanes qui ont une littérature.

Les observations de M. de Sacy furent aussitôt accueillies par les principaux orientalistes de l'Europe. On reconnut que toutes les poésies arabes et persanes qui avaient été publiées jusque là, avaient plus ou moins besoin d'être réformées. Pour M. de Sacy, il se livra avec une nouvelle ardeur à l'étude des grammairiens et des scoliastes arabes et persans. Tant qu'il n'avait pas connu le système prosodique et métrique de ces écrivains, une partie de leurs ouvrages était restée pour lui inintelligible. Maintenant que le voile était entièrement levé, il pouvait plonger son regard scrutateur jusqu'au fond de l'abîme. C'est dans le cours des années 1814, 1815, 1816 et 1817 que les idées de M. de Sacy achevèrent de se fixer, et qu'il devint, non pas le premier des orientalistes, car il l'était depuis longtemps, mais de beaucoup supérieur à ce qu'il avait été jusque là, en un mot, tel que ses admirateurs aiment aujourd'hui à se le représenter.

L'influence de ces progrès ne se fit pas sentir seulement dans les ouvrages que M. de Sacy publia par la suite ; ses cours d'arabe et de persan , déjà si remarquables , acquirent un intérêt qu'ils n'avaient pas au même degré.

C'est ici le lieu de considérer M. de Sacy comme professeur. M. de Sacy , qui réunissait des talens si divers et si brillans , était peut-être plus distingué comme professeur que sous tout autre rapport. Il faut avoir assisté à ses leçons pour se faire une idée de son mérite : doué d'une parfaite lucidité d'esprit , ayant eu le temps de méditer sur tous les mystères de la théorie du langage , et possédant les langues qu'il était chargé d'enseigner mieux que ne les avait possédées personne avant lui , il joignait à ce précieux avantage beaucoup de sang-froid et une présence d'esprit imperturbable. S'élevait-il quelque difficulté ? il prenait la parole et allait droit au fait , disant tout ce qu'il fallait et rien que ce qu'il fallait. Aussi ses cours étaient devenus les cours par excellence , non seulement de la France , mais de toute l'Europe. On voyait constamment à ses leçons des hommes qui avaient parcouru le cercle entier de leurs études , qui quelquefois s'étaient signalés par des ouvrages importans , et qui venaient soumettre leur savoir au sien. M. de Sacy sentait bien que là était une partie de sa gloire ; aussi il mettait une importance extrême à remplir tous les devoirs du professorat. Il était dans l'usage

de graduer ses leçons, de manière à les faire profiter aux élèves les plus avancés et à ceux qui l'étaient moins. Aux premiers il donnait à expliquer des ouvrages extrêmement difficiles; et quand il s'agissait d'un livre qu'il n'avait pas encore étudié à fond, il préparait d'avance sa leçon chez lui; il revoyait le texte sur les manuscrits qui étaient à sa disposition, il éclaircissait les points qui étaient restés obscurs. Quand le moment de la leçon venait, il était prêt à rendre raison de tout. Quelquefois cependant il s'élevait des difficultés qu'il n'avait pas prévues; alors il avouait son embarras: car il n'était pas de ces hommes qui voudraient faire croire qu'ils savent tout; mais, rentré chez lui, il examinait la question, et ordinairement, à la leçon suivante, il donnait la solution désirée. Tous ses élèves étaient touchés de la peine qu'il prenait pour eux; tous étaient frappés d'admiration de sa prodigieuse instruction; mais les élèves nés en France éprouvaient de plus un certain sentiment de fierté pour l'honneur qui en revenait à la patrie.

Ceux d'entre vous qui n'ont pas été à même de voir M. de Sacy de près, seront peut-être curieux de connaître de quelle manière il disposait de sa journée. Il se levait vers les sept heures et demie, et à huit heures il se rendait à son cabinet. Les lundi, mercredi et vendredi, entre neuf et dix heures, il faisait son cours de persan au Collège de

France; les mardi, jeudi et samedi, il faisait son cours d'arabe à la Bibliothèque, entre dix heures et demie et midi et demi. Après sa leçon il allait soit au Conseil de l'Instruction publique, soit à l'Institut, soit dans les ministères. A six heures il dînait ordinairement en famille. Après dîner il se rendait, tantôt au bureau de charité de son arrondissement, dont il était membre, soit dans une réunion savante, soit chez quelque ami ou quelque ministre. Quand il ne sortait pas, ce qui lui était habituel, il entrait à huit heures dans son cabinet et travaillait jusqu'à onze. Le dimanche et les fêtes il assistait régulièrement aux offices de l'église. Il allait de préférence à Saint-Sulpice, sa paroisse; cette église se trouvait à quelque distance de sa demeure; mais un de ses grands-pères, qu'il avait connu étant enfant, avait été enterré là, et il lui semblait toujours l'y revoir. M. de Sacy ne sortait jamais que pour un but déterminé : afin de faire quelque exercice, il allait ordinairement à pied.

Pendant que M. de Sacy se trouvait chez lui, sa porte était la plupart du temps ouverte à tout le monde. Le matin, à son lever, il recevait ordinairement, comme membre du bureau de charité, les femmes pauvres de l'arrondissement, qui venaient chercher des cartes pour obtenir des secours. Il n'était pas rare, quand on se présentait chez lui à cette heure, de trouver l'escalier et l'antichambre encombrés de ces infortunées. Le reste du temps il

recevait des personnes qui venaient lui demander des renseignements, des candidats qui avaient à solliciter son suffrage, des professeurs qui désiraient être placés. M. de Sacy était assis devant son bureau, écrivant ou tenant un livre à la main. Quand vous entriez, il quittait la plume ou le livre, et vous écoutait. Vous pouviez le mettre sur le sujet que vous vouliez ; il vous laissait parler ; ensuite il prenait la parole, et vous répondait avec l'esprit aussi présent que si depuis long-temps il s'était préparé à ce qu'il avait à vous dire. Puis il reprenait son livre ou son papier, et continuait jusqu'à ce qu'une autre personne vint l'interrompre.

Quelqu'un de vous demandera peut-être comment M. de Sacy s'y prenait pour composer ces ouvrages qui ont exigé une si minutieuse attention. Je répondrai que M. de Sacy mangeait peu, que tout le temps qu'il ne dormait pas, il avait l'esprit au travail. D'un côté, M. de Sacy était animé de cette ardeur continue qui dispense de tout repos, et qu'on pourrait véritablement appeler le feu sacré ; de l'autre, il possédait le don si rare de passer continuellement d'un sujet à un autre, sans transition, sans perte de temps. Quand il se rendait quelque part, s'il devait y trouver une heure, un quart d'heure de libre, il avait soin de se munir d'un livre ou de quelques feuilles de papier, et il utilisait ce moment, quelque court qu'il fût. Judgeons-nous nous-mêmes. N'est-il pas vrai que ce

qui abrège le temps pour nous, ce ne sont pas seulement les instants que nous employons à remplir notre tâche, ce sont encore les moments que nous perdons à nous y préparer, ensuite, quand nous sommes dans la disposition convenable, à nous y maintenir ?

Mais revenons aux travaux de M. de Sacy. De peur de fatiguer votre attention, je réduirai le plus que je pourrai les détails.

En 1816, le Magasin encyclopédique cessa de paraître, et le gouvernement rétablit le Journal des savants. M. de Sacy, dès le principe, fit partie du comité de rédaction ; et, suivant son habitude, il se distingua entre tous les rédacteurs par sa fécondité. Jusqu'à sa mort il a paru peu de cahiers sans un article et quelquefois sans deux de lui. Les articles de M. de Sacy prirent alors un caractère qu'ils n'avaient pas eu au même degré dans le Magasin encyclopédique ; ce fut la grande place qu'il donna aux discussions philologiques. Le journal s'imprimant à l'Imprimerie royale, dans un établissement unique en son genre par le nombre et la variété de ses caractères d'impression, c'était pour M. de Sacy une occasion toute naturelle de faire part au public du trésor d'observations de tout genre que sa longue expérience avait mis en sa possession. Quelques personnes ont trouvé certaines de ses observations un peu minutieuses ; d'autres ont dit que plus d'un de ses articles ne

s'élevaient pas au-dessus du simple extrait. Il convient de juger ces articles d'après la nature d'occupation des personnes auxquelles ils s'adressaient. L'objet principal de M. de Sacy était de mettre l'Europe savante au courant de tout ce qui tenait de plus ou moins près à ses études. On dit que ses articles étaient extrêmement goûtés dans certaines contrées, notamment en Allemagne. Il faut d'ailleurs juger ces articles non dans leurs détails, mais dans leur ensemble. Combien n'y a-t-il pas de ces notices qui sont très-importantes, non pas seulement par leur étendue, mais par les faits qui y sont contenus, et qu'on chercherait vainement ailleurs? Je me bornerai à citer les articles consacrés à l'exposition des doctrines mystiques des moines contemplatifs de l'Orient, appelés du nom de sofis, à l'analyse des livres des sabéens, autrement appelés chrétiens de saint Jean, etc. Il y a tels de ces articles qui ont exercé une très-grande influence. Qu'on se rappelle les obstacles que Champollion le jeune rencontra d'abord dans ses études sur la vieille Égypte : sans les articles que M. de Sacy consacra à l'exposition de ses travaux, serait-il venu à bout de faire admettre ses résultats?

En 1816, M. de Sacy publia, sous le titre de *Callila et Dimna*, le texte arabe des fables de Pidpaï. Vous avez tous lu ces récits naïfs mis dans la bouche de certains animaux, et où se trouve le tableau le plus vrai des avantages et des inconvénients de

la puissance et de la faiblesse, de la gloire et de l'obscurité. Ces contes, nés sur les bords du Gange et de l'Indus, pénétrèrent en Perse dans le sixième siècle de notre ère, puis furent traduits en arabe, et en grec, enfin se répandirent dans tout l'Occident. M. de Sacy prépara un texte correct de l'ouvrage, et le mit entre les mains des élèves. Le volume est précédé d'un mémoire sur l'origine de ce livre, et sur les diverses traductions qui en ont été faites; ce mémoire est le résumé de plusieurs mémoires très-considérables que M. de Sacy avait insérés dans le Recueil des Notices et extraits (1). Le volume est terminé par la *Moallaca* de Lebid, texte et gloses en arabe, avec une traduction française et des notes. Vous savez que par le mot *Moallaca* on désigne certains poèmes arabes qui furent composés un peu avant Mahomet. Lebid, auteur de celui-ci, vécut en partie avant l'islamisme, et en partie après; jusque là sa *Moallaca* était restée inédite. C'était donc un service que M. de Sacy rendait aux amateurs de la littérature arabe.

Je viens de dire que M. de Sacy avait inséré dans le Recueil des Notices plusieurs mémoires sur les Fables de Pidpai; à la même époque il publia (2) la notice d'un ouvrage arabe, intitulé *Tarifat* ou Définitions. Les dictionnaires arabes les plus célèbres, tels que le *Sehah* et le *Camous*, ne renferment que

(1) Tom. IX et X.

(2) Tom. X.

les termes de la littérature classique et les mots courants. On n'y trouve pas les mots d'arts et métiers, les termes de métaphysique et de sciences naturelles. Ils sont, à cet égard, comme était naguère notre Dictionnaire de l'Académie française. On est donc embarrassé, quand on rencontre un mot technique ; et ce cas se présente souvent dans la langue arabe, dans la langue d'un peuple qui, au moyen âge, était aussi raisonneur et aussi porté aux subtilités que nos pères, et qui n'a pas d'autre littérature que celle qu'il avait alors. Le traité intitulé *Tarifat* est destiné à suppléer en partie à cette lacune. M. de Sacy crut devoir publier tous les mots appartenant à la première lettre de l'alphabet, accompagnés d'une traduction française. L'entreprise était difficile, et lui seul pouvait s'en charger : plus tard il manifesta des doutes sur quelques-unes de ses interprétations ; on ne doit pas moins lui savoir gré d'avoir ouvert la marche.

L'année 1819 vit paraître le *Pend-Nameh*, ou Livre des conseils, en persan, en français, et avec des notes. Le *Pend-Nameh* est un petit traité de morale en vers ; qui fut composé par un scheikh ou chef de sofis de Perse, appelé Féryd-eddin-Attar. Ce scheikh vivait dans les douzième treizième et siècles de notre ère. M. de Sacy avait déjà publié une traduction française de ce traité, dans les Mines de l'Orient ; il profita des progrès récents qu'il avait faits dans la connaissance du persan pour rendre sa

traduction plus correcte, et il l'accompagna du texte ; il y joignit des extraits de divers poètes persans , notamment de ceux qui avaient excellé dans la peinture des doctrines des sofis. Ce volume est un des meilleurs qu'on puisse placer entre les mains des élèves. De plus, certains passages intéresseront vivement les personnes qui s'adonnent à l'étude des doctrines philosophiques de l'Orient. Il est bon d'ajouter qu'en tête du volume est une préface en persan, rédigée par M. de Sacy lui-même.

Cependant la littérature orientale, prise dans son extension la plus grande, avait fait depuis quelques années en Europe des progrès qu'on n'aurait pas osé espérer. L'hébreu, le syriaque et les autres langues bibliques continuaient à être cultivées, surtout en Allemagne. L'enseignement de l'arabe et du persan, grâce aux travaux de M. de Sacy, avait reçu une vie nouvelle. Bientôt la paix dont jouissait alors l'Europe, faisant refluer vers le vieil Orient les pensées de quelques esprits actifs, on avait joint à l'étude de l'hébreu, de l'arabe, du persan et du turc, celle de l'arménien, du samscrit, du chinois et de toutes les langues un peu célèbres de l'Asie ancienne et moderne.

Dans ces circonstances quelques personnes eurent l'heureuse idée de réunir en corps à Paris tous les amateurs de la littérature orientale, n'importe la branche qu'ils avaient prise pour l'objet de leurs recherches, et de rassembler autour de ce centre les

personnes des départements et des pays étrangers qui partageaient les mêmes goûts : telle fut l'origine de la Société asiatique.

On était alors en 1822. Vous vous rappelez, messieurs, quelle fut la part de M. de Sacy dans un événement qui devait exercer une influence si favorable sur les lettres orientales. On peut dire que lui et une personne qui déjà était célèbre par ses travaux sur la langue et la littérature chinoises, M. Abel-Rémusat, furent les principaux fondateurs de la Société. Aussi, lorsqu'il fut question de constituer la Société, M. de Sacy fut nommé président, et M. Abel-Rémusat secrétaire. Le mérite de ces deux hommes si distingués, bien qu'à des titres divers, est présent à vos esprits. Le premier avait dépassé soixante ans; mais il avait encore toute l'ardeur de la jeunesse, et on ne s'apercevait de son âge qu'à son ton grave et mesuré; le second n'avait guère plus de trente ans, et conservait encore quelque chose de la légèreté de son âge; mais déjà il avait touché aux questions les plus sérieuses que l'Orient puisse offrir à nos méditations, et il est facile de comprendre jusqu'où il serait allé, s'il lui avait été donné de vivre une vie ordinaire. Il faut le confesser, messieurs; c'est en grande partie à l'influence de ces deux hommes que la Société asiatique est redevable de la considération qu'elle acquit dès l'origine et dont elle n'a pas cessé de jouir depuis. Ce furent ces deux hommes qui imprimèrent au jour-

nal de la Société le caractère à la fois bienveillant et sévère qui en a fait le succès. Il n'est pas besoin d'ajouter que M. de Sacy prit une part active à la rédaction du journal, qui reçut de lui plusieurs communications importantes.

M. de Sacy avait publié sur ces entrefaites son édition des Séances de Hariri, en arabe, avec un commentaire également en arabe; un volume in-folio. Hariri est le nom d'un écrivain originaire de Bassora, lequel florissait dans le onzième siècle de notre ère. Ses Séances, sont des espèces de drames, au nombre de cinquante, où le même personnage est constamment mis en scène, mais où on le fait passer par les diverses situations de la vie. L'auteur a profité de ce cadre pour faire apparaître tour à tour les expressions les plus élégantes de la langue arabe, les tournures les plus recherchées, les locutions proverbiales les plus usitées. On peut dire que cet ouvrage est un inventaire de la langue de Mahomet. Tantôt c'est le narrateur qui parle, tantôt c'est le personnage en question; tantôt le récit est en vers, tantôt en prose. Mais dans la prose l'auteur emploie un style cadencé où les divers membres d'une même phrase se répondent pour ainsi dire, et riment ensemble, où les mots qui ne diffèrent que par quelque lettre ou quelque signe orthographique sont mis en opposition les uns avec les autres. Les Arabes regardent les Séances de Hariri comme le meilleur sujet d'étude, pour bien

se pénétrer du génie de leur langue. Cet ouvrage leur tient lieu de dictionnaire des synonymes, de traité des tropes, etc. De plus, en bien des endroits, il est d'une lecture vraiment attachante.

Le style habituel de Hariri et ses jeux de mots ont rendu la lecture du livre très-pénible, et les Arabes eux-mêmes ont besoin de s'aider d'un commentaire; à plus forte raison un commentaire était-il nécessaire pour les Européens. Plusieurs commentaires de ce genre existent à la Bibliothèque royale. C'est à l'aide de ces écrits, et des traités analogues, qu'il était parvenu à se procurer d'ailleurs, que M. de Sacy composa le sien. Son but était de faire servir son édition à la fois aux Orientaux et aux Européens : voilà pourquoi il s'abstint de toute remarque en Français, et se borna à extraire ce qu'il avait trouvé de meilleur dans les ouvrages nationaux. Quelquefois seulement les scolastes arabes ne répondant pas tout-à-fait à sa pensée, il rédigea lui-même des notes en arabe; mais, ainsi qu'il le dit dans sa préface, ces cas sont fort rares. Du reste, le volume tout entier est exécuté avec beaucoup de soin, et quelques exemplaires, suivant leur destination, étant allés en Égypte et en Syrie, les hommes les plus instruits du pays se prosternèrent devant le savoir de l'orientaliste français.

Il semble, d'après cela, que M. de Sacy, en publiant son édition de Hariri, eut non seulement le mérite de mener à fin une entreprise fort difficile,

mais fit une chose utile aux progrès de la littérature arabe. Néanmoins, dans l'origine, quelques personnes contestèrent l'utilité de cette publication. Il est certain que l'ouvrage, au fond, est d'un intérêt assez léger. Mais M. de Sacy avait répondu d'avance à ce reproche dans sa préface, quand il disait : « Il » me suffira de dire que la lecture des Séances de » Hariri doit surtout être envisagée comme un » moyen d'acquérir une profonde connaissance de » la langue arabe, et que le mérite de ces composi- » tions est bien moins dans les sujets qui y sont » traités, que dans les formes dont l'auteur a su » les revêtir. » On opposa encore le manque de goût de Hariri ; on rappela ses jeux de mots et la licence de quelques-uns de ses tableaux ; on lui reprocha de se donner quelquefois une peine infinie pour envelopper une pensée qui, exprimée simplement, serait tout de suite venue au bout de sa plume. M. de Sacy avait déjà fait la même observation, à propos de ce genre d'ornement qui, dit-il, peut bien quelquefois arracher un sourire, même aux hommes de bon sens, mais qui, répété jusqu'à la satiété, devient fatigant.

Une fois la polémique engagée, des personnes qui n'étaient pas uniquement mues par un intérêt scientifique et littéraire, prétendirent qu'il fallait proscrire en masse Hariri et tous les écrivains qui l'avaient imité. Ces personnes ne songèrent pas que Hariri n'est pas l'inventeur de son style ; que ce

style avait été employé avant lui comme il l'a été après, et cela non pas seulement par des philologues et des rhéteurs, mais par des géographes et des historiens; que, de plus, ce style a de tout temps formé la teneur des lettres et des correspondances des chancelleries orientales; que par conséquent, si l'on négligeait de se mettre au courant de ce style, une grande partie de la littérature arabe, persane et turque deviendrait inintelligible.

On ne s'arrêta pas là : du style de Hariri on passa à la poésie orientale, et pendant quelque temps il devint de mode de déclamer contre les poètes de l'Arabie et de la Perse. Il faut convenir que la plupart de ces poètes ne sont pas des modèles de goût, et que leurs vers, comme ceux de certains poètes qui ne demeurent pas si loin de nous, abondent trop souvent en rapprochements forcés, en images fausses, en expressions bizarres; mais toute la poésie orientale n'est pas dans le même goût. D'ailleurs, à ne considérer la poésie des Arabes, des Persans et des Turcs que comme un instrument pour atteindre à un autre genre de connaissances, combien d'événements importants de l'histoire orientale, dont le souvenir ne se retrouve que dans les poésies contemporaines, et qui ne nous seront dévoilés que lorsque ces poésies auront été révélées au grand jour!

Cette polémique qui se prolongea pendant quelques années causa de grands chagrins à M. de Sacy.

C'est une justice à lui rendre, que pendant tout le débat il fit preuve de modération. Vous vous souvenez du discours qu'il prononça devant vous, dans la séance générale de la Société, en 1826, et qui roule sur l'utilité de l'étude de la poésie arabe. Ce discours, qui était un excellent morceau de critique littéraire, fut inséré dans le *Journal asiatique* (1); la question me paraît y avoir été présentée sous son véritable point de vue, et avoir été parfaitement résolue. Du reste, M. de Sacy n'avait pu voir sans une profonde douleur s'élever un ordre d'idées qui, à la longue, aurait détruit les résultats des travaux d'une grande partie de sa vie. Dans la préface d'un volume qu'il publia en 1829 (2), il s'exprime ainsi :
« Je serais bien tenté de croire que ceux qui regardent comme perdu ou mal employé le temps qu'on met à étudier les grammairiens, les poètes et leurs commentateurs, ne les jugent avec tant de sévérité que parce qu'ils ne les comprennent point, et qu'ils n'ont pas pu ou n'ont pas voulu surmonter les difficultés que présente cette étude. »

En 1826 et 1827, M. de Sacy donna une deuxième édition de sa *Chrestomathie arabe*; l'ouvrage fut purgé des fautes de détail qui le déparaient; de plus, il reçut des additions considérables. M. de Sacy, en 1829, accompagna les trois volumes de l'édition

(1) Voyez le *Journal asiatique* du mois de juin 1826.

(2) *L'Anthologie grammaticale arabe.*

originale, d'un volume supplémentaire, intitulé *Anthologie grammaticale arabe*. Il savait par expérience combien le système grammatical des Arabes, système, qui, comme je l'ai dit, sert également aux Persans et aux Turcs, est vaste et obscur; arrivé près de la fin de sa carrière, il voulut épargner aux personnes qui viendraient après lui une partie des difficultés qu'il avait eu tant de peine à vaincre. Dans ce volume, les textes, qui tous se rapportent à des questions de grammaire, sont, comme dans les trois autres, accompagnés d'une traduction française et de notes aussi variées que nombreuses. Il est certain que la Chrestomathie et l'Anthologie forment un tout inséparable. On ne saurait trop en recommander la lecture aux élèves; les maîtres eux-mêmes les reliront avec profit. Quiconque a étudié ces quatre volumes avec l'attention qu'ils méritent, est en état d'aborder toute sorte de livres. Les morceaux qui sont susceptibles d'intéresser les gens du monde, auraient pu être rendus plus accessibles; mais sous le rapport philologique, l'ouvrage a acquis toute la perfection du genre.

Immédiatement après, M. de Sacy mit sous presse une deuxième édition de sa Grammaire arabe, laquelle parut en 1831. Il s'exprime ainsi dans sa préface : « Pendant les vingt années qui séparent » les deux éditions, l'étude de la langue arabe a » pris en France, en Allemagne et dans tout le Nord » de l'Europe un développement plus grand qu'on

» n'aurait osé l'espérer ; une multitude d'ouvrages
» ont été publiés , par le secours desquels la litté-
» rature ancienne et moderne des Arabes a été
» rendue accessible à beaucoup de jeunes gens que
» la rareté des manuscrits et la difficulté de se les
» procurer auraient détournés de cette carrière.
» L'Inde anglaise a pris une part active à ce mou-
» vement , et l'introduction de l'imprimerie en
» Égypte doit faire concevoir les plus heureuses
» espérances. La faveur dont jouit aujourd'hui en
» Europe cette branche des études orientales m'im-
» posait l'obligation de ne rien négliger pour per-
» fectionner un ouvrage qui a pu contribuer à ré-
» pandre ce goût parmi nous et chez les nations
» voisines. Aussi puis-je me rendre ce témoignage,
» que, dans le cours, tant de mes études person-
» nelles que de mon enseignement , je n'ai laissé
» échapper aucune occasion, soit de perfectionner,
» soit de rectifier mon premier travail. C'est sur-
» tout en ce qui concerne l'emploi des formes tem-
» porelles des verbes et les divers usages des
» particules qu'on peut regarder cette seconde édi-
» tion comme un ouvrage tout nouveau. La syntaxe
» aussi a été enrichie d'un grand nombre d'obser-
» vations importantes, et a reçu des développements
» qui n'échapperont pas aux lecteurs attentifs. »

M. de Sacy fait ensuite observer qu'il a cru de-
voir placer à la suite de l'ouvrage un traité élémen-
taire de la prosodie et de la métrique des Arabes ,

devenu indispensable depuis les progrès qu'avait faits la critique orientale : « Je me suis , dit-il , » attaché à présenter sous les formes les plus simples le système métrique des Arabes, et à faire » disparaître les difficultés plus apparentes que » réelles qui jusqu'ici avaient éloigné plusieurs » savants très-estimables d'une étude que je regarde comme indispensable. »

Il termine ainsi sa préface : « Près d'atteindre à » la fin de mon quinzième lustre, je ne me flatte » assurément point que dans un travail éminemment systématique, où la mémoire la plus fidèle » doit constamment venir au secours du jugement » et de l'esprit d'analyse, il ne me soit échappé aucune erreur, aucune omission ; j'avais vivement » désiré que la Providence me conservât assez longtemps pour suppléer moi-même à ce qui manque à mon premier travail, et en faire disparaître les défauts, que je connaissais mieux que » personne. Mes vœux ont été exaucés, et je dois » en témoigner publiquement ma reconnaissance à » l'auteur de tout bien. Mais, c'est la dernière fois » qu'un semblable travail sortira de mes mains, et » je lègue le soin de perfectionner celui-ci aux » hommes qui parcourront après moi une carrière dans laquelle mon unique désir a été de me » rendre utile, et de contribuer aux progrès des » lettres et à l'honneur de ma patrie. »

La grammaire arabe de M. de Sacy offre l'ana-

lyse et l'extrait des meilleurs traités composés par les indigènes. Il existe bien peu de difficultés dans la langue arabe dont cette grammaire ne renferme la solution. Remarquez de plus qu'à la différence de la chrestomathie et de la traduction de la relation d'Abd-allathif, il s'agit ici d'une composition originale dont l'arrangement appartient en propre à l'auteur. C'est probablement l'ouvrage qui a coûté le plus de peine à M. de Sacy. Cependant ce serait manquer à ce que je vous dois, si je n'exprimais pas toute ma pensée. Ce traité ne me paraît pas réunir partout l'ordre et la précision que l'on était en droit d'attendre d'un esprit aussi habile et aussi exercé. On a vu que M. de Sacy signale dans sa préface les longs développements qu'a reçus le chapitre de la théorie des temps des verbes. Mais le principe fondamental autour duquel les faits de détail devaient se grouper lui a échappé, ou du moins ne lui est venu à l'esprit qu'après coup, et lorsque ce chapitre était imprimé; ce qui l'a obligé de rejeter le principe hors de sa place dans une note. Il résulte de là que le chapitre de la théorie des temps est à la fois incomplet et trop long. On pourrait encore indiquer un certain nombre de questions qui sont morcelées dans plusieurs chapitres différents, et qui probablement, traitées tout d'une fois, auraient été d'un accès plus facile (1).

(1) Une autre remarque que je me permettrai est relative aux index

Il serait possible que ces observations fussent trop sévères. Peut-être aussi M. de Sacy, avec son habitude de suivre un grand nombre de travaux à la fois, s'exposait, malgré son talent éminent, à négliger les considérations d'ensemble. Quoi qu'il en soit, sa Grammaire arabe restera comme un ouvrage capital, un ouvrage que les élèves ne doivent pas quitter des mains, et qui est indispensable aux maîtres.

Parmi les morceaux que M. de Sacy fournit vers cette époque au recueil des Notices et extraits, est la collection des pièces originales de la correspondance entretenue par les Samaritains de Syrie avec quelques savants d'Europe. On a vu que M. de Sacy, au début de sa carrière scientifique, avait fait connaître les deux lettres les plus anciennes en date, celles qui avaient été adressées à Scaliger. Celles-ci

des mots techniques cités dans l'ouvrage, et qui accompagnent chaque volume. J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de parler du champ immense qu'offre le système grammatical des Arabes, et de la peine qu'on a à se familiariser avec les termes propres à ce système. On ne doit donc rien négliger dans des ouvrages de cette nature pour faciliter aux élèves la parfaite intelligence de ces termes. Il me semble donc que des deux index il eût mieux valu n'en faire qu'un, et au lieu de classer les mots d'après la forme sous laquelle ils se trouvent cités dans l'ouvrage, les réduire à leur forme radicale. Par là ces mots auraient été beaucoup plus aisés à retrouver. Un autre avantage, c'est que M. de Sacy aurait eu la facilité d'y intercaler, dans un ordre logique, les termes grammaticaux les plus usités, qu'ils fussent cités dans l'ouvrage ou qu'ils ne le fussent pas. M. de Sacy se fiait à cet égard à son enseignement oral, et il était impossible de se mieux acquitter de cet enseignement; mais maintenant qu'il n'est plus, la lacune est devenue bien sensible.

sont postérieures et se prolongent jusqu'à ces dernières années. La nation des Samaritains est sur le point de s'éteindre. M. de Sacy pensa avec raison qu'il était bon de sauver de l'oubli des documents qui, peut-être dans quelques siècles, seront les seuls à attester la longue durée de ce peuple. L'homme cherche naturellement à connaître quiconque d'entre ses semblables a joué un rôle sur la scène du monde. Quel intérêt ne doit pas s'attacher à une nation qui fut témoin des merveilles du règne de Salomon, qui vit passer devant elle les Assyriens, les Babyloniens, les Perses, les Grecs et les Romains, et qui disparaît à son tour ! Les lettres sont accompagnées d'une traduction française et de notes.

Un autre morceau fourni par M. de Sacy au même recueil, c'est un extrait de la vie des principaux sofis, par Djami, en persan, en français, et avec des notes : j'ai déjà dit que les sofis étaient des espèces de religieux musulmans, adonnés en général à la vie contemplative. Les doctrines des sofis sont obscures ; mais telle était la lucidité d'esprit de M. de Sacy et sa connaissance de la langue persane, que rien ne restait caché pour lui. Je vous citerais quelques exemples de son habileté en ce genre, si cette notice n'était déjà trop longue.

Sur ces entrefaites s'opéra en France un mouvement qui aurait pu réagir sur le monde entier ; je veux parler de la révolution de juillet. Depuis long-temps M. de Sacy avait quitté la sphère poli-

tique. Dès 1823, il avait donné sa démission de membre du conseil royal de l'instruction publique. Il est vrai que presque immédiatement après il fut nommé administrateur du Collège de France et de l'école spéciale des langues orientales ; mais ces deux places qu'il conserva jusqu'à sa mort, et qu'il remplit du reste avec beaucoup de sagesse, n'avaient rien que de scientifique. Néanmoins, au mois de novembre 1827, au moment où les dissensions politiques s'aigrissaient plus que jamais, il essaya de faire entendre sa voix aux personnes qui, tout en différant d'opinion, s'entendaient pour la conservation du gouvernement. L'écrit qu'il publia portait le titre de : *Où allons-nous et que voulons-nous ? ou la vérité à tous les partis* ; il était signé *par un ancien membre de la Chambre des députés*. Dans cet écrit M. de Sacy cherchait à faire voir qu'au fond de toutes les querelles de l'époque s'agitait la question de l'ordre social, et que, si les gens de bien ne se faisaient pas des concessions réciproques, la France et une grande partie du reste de l'univers étaient menacées d'une subversion totale.

La révolution de juillet trouva M. de Sacy occupé de ses travaux scientifiques. Sincèrement attaché à l'ordre et à la paix, il craignait le retour d'excès dont il avait eu à souffrir autant que personne. Quand il vit les droits de la morale et de la sécurité publique suffisamment garantis, il se rallia franchement au nouveau gouvernement. En 1832,

le roi ayant fait une nouvelle promotion de pairs, lui et l'illustre Cuvier furent du nombre des pairs nouveaux. Ce double choix honorait autant le gouvernement qui l'avait fait que ceux qui en étaient l'objet. On voulait récompenser le mérite, et nulle part le mérite n'était plus frappant que dans les deux brillants flambeaux qui, pendant si longtemps, jetèrent de l'éclat sur notre belle patrie.

Peu de temps après, par suite de nombreux décès occasionnés en partie par le choléra, M. de Sacy fut nommé presque simultanément inspecteur des types orientaux de l'Imprimerie royale, conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale et secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions. A ne considérer que les titres acquis, personne ne méritait mieux que M. de Sacy ces distinctions accumulées ; mais ses amis s'étonnaient de cette ardeur dévorante, et se demandaient comment, à son âge, il supporterait un tel fardeau. Il est vrai que la Bibliothèque royale eut rarement l'avantage de profiter de la collaboration de M. de Sacy. Pour tout le reste, il sembla se multiplier et il suffit à sa tâche. Toutes les fois que sa présence à la Chambre des pairs pouvait être de quelque utilité, il ne manquait aucune séance ; il parlait même quelquefois. Il faisait régulièrement ses cours d'arabe et de persan ; on eût dit que sans cela sa journée n'aurait pas été complète. Il s'acquittait de tous ses devoirs de secrétaire perpétuel de l'Acadé-

mie ; et certes ces devoirs n'étaient pas légers ; il s'agissait de dresser le procès-verbal des séances , de tenir la correspondance au courant , de suivre les intérêts de l'Académie auprès du gouvernement et des particuliers, de stimuler le travail des diverses commissions choisies dans le sein de l'Académie, de composer l'éloge des membres morts, de surveiller l'impression des mémoires. Quand M. de Sacy fut investi des fonctions de secrétaire perpétuel , une partie de ces travaux était arriérée ; quand il mourut, tout se trouvait au courant. M. de Sacy mit le même esprit de conscience dans sa manière de remplir les fonctions d'inspecteur des types orientaux de l'imprimerie royale. Indépendamment de l'inspection proprement dite, qui ne lui demandait pas beaucoup de temps, il lisait les épreuves de tous les ouvrages arabes et persans qui s'exécutaient dans ce magnifique établissement ; et l'on peut dire sans indiscrétion que tous les ouvrages de ce genre qui pendant les six dernières années sont sortis des presses de l'Imprimerie royale ont plus ou moins gagné à cette savante révision.

M. de Sacy était arrivé au degré le plus élevé auquel un homme de sa profession pût prétendre. Que lui manquait-il ? la gloire ? Il était universellement regardé comme l'orientaliste le plus distingué qui eût jamais existé, et, considéré comme savant, à prendre le mot dans un sens général, c'était lui, depuis la mort de Cuvier, que la France opposait

avec le plus d'orgueil aux savants de tous les autres pays. Les honneurs ? Il était pair de France, baron, grand-officier de la Légion d'honneur, membre de plusieurs ordres étrangers, membre des principales académies de l'Europe et de l'Asie. Mais il avait son tribut à payer à l'humanité. En 1819, il avait perdu sa mère, âgée de quatre-vingt-six ans : j'ai dit que c'était sa mère qui avait soigné son éducation, et M. de Sacy eut toujours pour elle le plus tendre attachement. A la fin de 1834, madame de Sacy tomba dangereusement malade. Quarante-huit ans s'étaient écoulés depuis qu'ils étaient unis ensemble, et cette union avait toujours été heureuse. La maladie de madame de Sacy se prolongea pendant plus de deux mois. Tant que la crise dura, M. de Sacy manifesta la plus vive inquiétude ; son agitation était si visible, qu'il ne paraissait pas devoir survivre à la perte qui le menaçait. Madame de Sacy mourut au mois de février 1835 ; M. de Sacy, pendant quelque temps, parut ébranlé de cette secousse. Mais peu à peu il se remit, et au bout de quelques mois il parut tel à peu près qu'auparavant ; il se plaignait seulement de ne plus trouver sa mémoire aussi fidèle que par le passé. Quelques personnes crurent voir dans cette force de caractère la marque d'une sécheresse de cœur. Ces personnes se trompaient. Les hommes de la trempe de M. de Sacy ne doivent pas être jugés comme le reste des mortels. Faibles roseaux que nous sommes ! le

moindre vent qui souffle nous fait courber la tête. Mais il est des hommes d'élite qui résistent à la tempête, et qui, du moins en apparences, sont insensibles aux coups du sort. M. de Sacy était de ces hommes. Son goût pour le travail, qui ne l'avait jamais quitté, avait pris le dessus, et une ardente passion s'était trouvée balancée par une autre passion non moins vive. On rapporte un fait analogue au sujet de Cuvier, lorsque ce grand homme perdit le dernier enfant qui lui restait (1).

Ce qui contribuait à soutenir la fermeté de M. de Sacy, c'était la fixité de ses idées relativement à la vie qui suit celle-ci. Depuis la perte de sa femme, il parlait assez souvent du coup qui le menaçait lui-même; mais c'était sans affectation, et comme un homme qui s'y était préparé. Il avait pris l'habitude de commencer sa journée par aller entendre la messe. Ayant rédigé lui-même son testament le 3 août 1835, il le fit précéder de ces mots : « Avant » de régler rien de ce qui concerne mes affaires » temporelles et les intérêts de ma famille, je re- » garde comme un devoir sacré pour moi qui ai » vécu dans un temps où l'esprit d'irreligion est » devenu presque universel et a produit tant de ca- » tastrophes funestes, de déclarer en présence de » celui aux regards de qui rien n'est caché, que j'ai » toujours vécu dans la foi de l'église catholique,

(1) Voyez la notice de Georges Cuvier, lue à la Chambre des pairs par M. le baron Pasquier.

« et que si ma conduite n'a pas toujours été, ainsi
« que j'en fais l'humble aveu, conforme aux règles
« saintes que cette foi m'imposait, ces fautes n'ont
« jamais été chez moi le résultat d'aucun doute sur
« la vérité de la religion chrétienne et sur la divi-
« nité de son origine ; j'espère fermement qu'elles
« me seront pardonnées par la miséricorde du Père
« céleste, en vertu du sacrifice de Jésus-Christ,
« mon Sauveur, ne mettant ma confiance dans au-
« cun mérite qui me soit propre et personnel, et
« reconnaissant du fond du cœur que je ne suis par
« moi-même que faiblesse, misère et indigence. »

Mais quel était le nouvel ouvrage qui intéressa assez vivement M. de Sacy pour le distraire de sa douleur ? Ce fut le Tableau des doctrines religieuses des Druzes. J'ai dit que, plus de quarante ans auparavant, au plus fort des orages révolutionnaires, M. de Sacy avait recueilli des matériaux fort considérables sur un sujet aussi important pour l'histoire des croyances religieuses que pour celle de la philosophie. Craignant de manquer de documents suffisants pour tracer ce tableau dans tout son ensemble, il avait fini par y renoncer. C'était sa femme qui de temps en temps le pressait de faire jouir le monde savant d'un ouvrage qui lui avait coûté beaucoup de peine, mais qui avait adouci pour lui l'amertume de jours bien mauvais ; cet ouvrage était devenu pour elle comme un enfant qui s'est formé au milieu des souffrances les plus vives, et

auquel on ne s'en intéresse que davantage. Cette considération ne fut probablement pas étrangère à la détermination que prit enfin M. de Sacy. Mais il restait à soumettre le manuscrit à une révision sévère ; il restait à l'enrichir des faits qui, dans l'intervalle, avaient été mis en lumière.

Le Tableau a paru en deux volumes in-8°, au commencement de la présente année (1). Voici comment M. de Sacy s'exprime dans sa préface, qui porte la date du 25 décembre 1837 : « Je ne puis me » dissimuler que si cet ouvrage eût paru après moi » tel qu'il avait été rédigé primitivement, et sans » que les traductions fussent revues sur les textes » originaux, il aurait laissé beaucoup à désirer. Je » ne veux point dire que, dans l'état où je le livre » aujourd'hui au public, il soit entièrement exempt » de fautes. Dans une matière aussi obscure, et où » les auteurs originaux emploient souvent des ex- » pressions détournées de leur sens ordinaire, et » pour ainsi dire énigmatiques, ce n'est que par la » comparaison d'un grand nombre de passages » qu'on peut espérer d'entrer complètement dans » leur pensée, et de pénétrer dans le fond de leur » doctrine. Je n'ai rien négligé pour y parvenir. » M. de Sacy poursuit ainsi : « Lorsque je parle » du système religieux des Druzes, j'entends par là

(1) Le titre est : *Exposé de la religion des Druzes*, tiré des livres religieux de cette secte, et précédé d'une introduction et de la vie du khalife Hakem-biamr-Allah.

» le système de religion établi par Hamza, du vi-
» vant de Hakem, et enseigné après lui sans aucun
» changement notable, par son disciple Moktana.
» C'est l'objet spécial et presque unique des deux
» volumes que je publie. Mon intention est de réu-
» nir dans un troisième volume divers documents
» relatifs à la croyance actuelle des Druzes, et dont
» quelques-uns ont déjà été publiés ailleurs. Peut-
» être même y joindrai-je en original, et avec des
» traductions, quelques-uns des écrits d'après les-
» quels j'ai composé mon Exposé de la religion des
» Druzes; mais quand même je ne pourrais point
» réaliser ce projet, l'ouvrage que je publie aujour-
» d'hui n'en devrait pas moins être regardé comme
» complet. »

La préface se termine ainsi : « Il me reste un de-
» voir à remplir; c'est de remercier la Providence,
» qui m'a permis de terminer ce travail à un âge où
» l'on peut à peine compter sur le lendemain, et
» de souhaiter qu'elle fasse servir ce tableau de
» l'une des plus insignes folies de l'esprit humain,
» à apprendre aux hommes qui se glorifient de la
» supériorité de leurs lumières, de quelles aberrations
» est capable la raison humaine laissée à elle-
» même. »

Hélas! ces deux volumes sont tout ce qu'on avait
à recevoir de M. de Sacy. Le troisième volume de
l'Exposé des Druzes, et d'autres ouvrages projetés
par lui, sont descendus avec lui dans la tombe.

M. de Sacy était entré dans sa quatre-vingtième année. Depuis quelque temps on remarquait un affaiblissement dans ses forces physiques. L'année dernière, se trouvant à la Chambre des pairs, il fit une chute, qui probablement était l'effet d'une attaque d'apoplexie. Le hasard fit qu'en tombant, il donna de la tête contre une marche; la tête saigna beaucoup; ce fut vraisemblablement ce qui le sauva. Le lundi 19 février de la présente année, il avait fait, le matin, son cours de persan au collège de France; à midi il vint à la Bibliothèque royale, où nous passâmes ensemble environ une heure, occupés à examiner des manuscrits orientaux dont on proposait l'acquisition à la Bibliothèque. Rien ne faisait présager comme si prochain le coup dont la France et tout l'univers scientifique allaient être frappés. En sortant de la Bibliothèque, M. de Sacy se rendit à l'Institut; de là il s'achemina vers la Chambre des pairs, où il avait à prononcer un discours. Après la séance il retournait à pied chez lui, lorsque, étant encore dans la rue de Tournon, il sentit ses jambes défaillir. Il eut à peine le temps de faire signe de la main au cocher d'un fiacre qui était dans le voisinage. On le releva et on le mit dans le fiacre; une personne qui passait et qui le reconnut, donna son adresse, et on le transporta chez lui. En vain on recourut aux divers moyens que fournit l'art de guérir: il expira le mercredi 24 février, à quatre heures et demie de l'après-midi.

Ainsi s'éteignit cette puissante intelligence, qui, pendant soixante ans, avait remué tant de faits et tant d'idées, qui s'était mêlée à tant d'affaires diverses. Il avait demandé à être enterré auprès de sa femme, au cimetière du Père Lachaise. Ceux d'entre vous qui assistèrent à ses funérailles se souviennent des louanges qui furent décernées à sa mémoire. L'éloge le moins touchant ne fut pas celui de l'un de ses gendres, qui, en ce moment suprême, à l'instant où la tombe allait se refermer pour jamais, rendit un hommage éclatant aux bons exemples que M. de Sacy avait donnés à sa famille.

Les funérailles eurent lieu le vendredi 23 février. L'Académie des Inscriptions, dont les séances se tiennent le vendredi, voulant consacrer par un témoignage public et extraordinaire la mémoire d'un de ses membres les plus illustres, vota, ce même jour, une médaille en son honneur. De son côté, le gouvernement a commandé un buste de M. de Sacy, en marbre, et ce buste sera placé dans la bibliothèque de l'Institut.

J'ai essayé de retracer devant vous les diverses qualités d'un homme célèbre à tant de titres. Je ne prolongerai pas davantage cette notice, et je me bornerai à quelques traits généraux.

M. de Sacy était petit de taille, mais d'une taille bien prise. Il avait la vue courte et paraissait délicat ; néanmoins sa constitution était excellente ,

et, grâce à une vie régulière, il se maintint presque constamment en bonne santé.

Sa physionomie n'avait rien que d'ordinaire ; ses préoccupations habituelles lui donnaient quelquefois une apparence de sévérité ; néanmoins, quand il voulait se rendre agréable, sa figure s'épanouissait et il prenait un air charmant.

M. de Sacy avait l'abord froid et réservé ; du moins c'est ainsi que le jugeaient les personnes qui n'avaient pas de rapports suivis avec lui. Il est certain que l'esprit de réserve était sa disposition habituelle. Toujours occupé non seulement de recherches scientifiques, mais d'affaires qui intéressaient un grand nombre d'individus et des corps entiers, il se croyait obligé à une extrême circonspection. Cependant il était constamment poli, et quelquefois affectueux. Il consentait à se déridier dans l'occasion ; il prenait même un ton jovial ; et, à la vivacité de ses réparties, on voyait qu'il n'eût tenu qu'à lui de briller dans un salon. On dit que toute sa vie il éprouva du plaisir dans la société des jeunes femmes qui, à la sensibilité de leur âge, joignaient un esprit délicat.

Les volontés de M. de Sacy étaient décidées. Quand une idée était arrêtée dans sa tête, il consentait à prendre patience jusqu'à ce que le temps d'agir fût arrivé ; mais il changeait très-difficilement. Cette disposition d'esprit pouvait avoir des inconvénients pour les individus ; mais en général

les corps dont M. de Sacy faisait partie y gagnaient. Du moment qu'il se trouvait à la tête d'un corps quelconque, le bien du corps devenait le sien propre. Vous vous rappelez, messieurs, le zèle qu'il mit à défendre les intérêts de la Société, tout le temps que nous eûmes le bonheur de l'avoir à notre tête. Il agissait de même pour les individus qui montraient du talent, et dont il voulait encourager les travaux. Que n'a-t-il point fait pour M. Abel-Rémusat? M. Abel-Rémusat manquait de livres pour ses premières études chinoises; M. de Sacy écrivait à Berlin et à Saint-Pétersbourg pour faire venir des livres chinois. M. Abel-Rémusat, qui commençait une étude nouvelle et difficile, avait besoin d'un point d'appui dans le monde; M. de Sacy était toujours prêt à le soutenir de sa haute position sociale et scientifique. Sous l'empire, à l'époque où M. de Sacy était membre du corps législatif, il s'était mis sur le pied d'offrir à ce corps essentiellement politique, un exemplaire de ses ouvrages, au fur et à mesure qu'ils paraissaient; à cette occasion il prononçait un petit discours; et le corps législatif, qui alors n'avait rien de mieux à faire, l'écoutait patiemment. Mais il y avait aussi un petit discours pour les écrits que M. Abel-Rémusat commençait à publier, et que celui-ci améliorera beaucoup depuis.

L'influence que M. de Sacy a exercée, non seulement sur les études de l'arabe et du persan, mais

sur toutes les branches de la littérature orientale, a été fort considérable. Ses relations directes avec le gouvernement lui permettaient de dire son avis sur tout ce qui tenait de près ou de loin à ces études; d'un autre côté, ses ouvrages, son enseignement oral, sa vaste correspondance, ses élèves qui, successivement, étaient admis à occuper les principales chaires de l'Europe, et peut-être, non moins que tout cela, son active collaboration dans les principaux recueils scientifiques du temps, mettaient le public dans la confiance de toutes ses idées. Ce fut lui qui, au commencement de la restauration, profita du crédit dont il jouissait, pour faire créer les chaires des langues chinoise et samscrite au Collège de France; ce fut lui également qui fit créer la chaire d'hindoustani à l'école spéciale des langues orientales. Le crédit dont M. de Sacy jouissait auprès des gouvernements étrangers n'était pas moindre. Vous connaissez l'essor prodigieux que les diverses branches des études orientales ont pris depuis vingt-cinq ans en Prusse et en Russie. L'empereur de Russie et le roi de Prusse consultaient habituellement M. de Sacy sur les chaires qui étaient à fonder, et les professeurs qui devaient les remplir.

M. de Sacy aimait les livres par goût. Les orientalistes de tous les pays qui publiaient quelque ouvrage, avaient ordinairement l'attention de lui en faire hommage; mais il achetait tout écrit impor-

tant qui paraissait et qu'on ne lui donnait pas. La bibliothèque qu'il a laissée en livres imprimés et en manuscrits est peut-être la plus riche bibliothèque qu'aucun particulier possède maintenant à Paris. Du reste il n'était pas avare de ses livres; il les prêtait à tous ceux qui en avaient besoin. Il y avait constamment certains ouvrages rares de sa bibliothèque, qui circulaient dans les diverses parties de l'Europe.

J'ai dit que pour les ouvrages d'un style difficile, qui étaient expliqués dans ses cours, il était dans l'usage de les lire d'avance. Ordinairement il faisait placer des feuillets blancs entre les feuillets imprimés, et c'était sur ces feuillets blancs, en regard du passage en question, qu'il écrivait ses observations. Ces observations étaient rédigées en latin, et dans un latin qui ne manquait pas d'élégance. M. de Sacy, en mourant, a manifesté le vœu que ces volumes fussent placés au dépôt des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale; ainsi ces notes se trouveront à côté même des livres qu'elles éclaircissent ordinairement, et serviront à l'instruction des élèves pour lesquels elles avaient surtout été rédigées. Quelques-uns de ces volumes renferment des observations très-importantes, et qui ne manqueront pas de porter leurs fruits. Il est bon cependant que le public soit averti de la différence qui existe entre ce que M. de Sacy a annoté dans la première période de sa carrière scientifique, et ce qui n'est venu que plus tard.

M. de Sacy a été de ces hommes qui, dans quelque position que la providence les eût placés, n'auraient pas tardé à se distinguer entre leurs pareils ; on peut même dire qu'il est né peu d'hommes aussi heureusement doués que lui. J'ai montré combien ses occupations ont été diverses, et combien cependant il a laissé d'écrits.

Quelques personnes néanmoins, parmi celles qui professaient le plus d'admiration pour son talent, auraient préféré, dans l'intérêt même de sa gloire, que, sans sortir de l'ordre d'études qu'il a suivi avec tant de succès, il abordât un des nombreux sujets qui attendent encore un écrivain de savoir et de goût, et qu'il concentrât sur un vaste ouvrage d'histoire ou de littérature orientales une bonne partie des recherches et des efforts qu'il a éparpillés de tant de côtés.

M. de Sacy semblait être né pour faire faire à la littérature orientale les progrès qu'elle a faits, et de plus pour ériger un de ces monuments qui sont à la portée de toutes les classes de personnes, et qui suffisent pour honorer éternellement tout un peuple. Que lui a-t-il manqué pour cela ? Il lui a manqué la patience, non pas la patience telle que l'entend le vulgaire, mais la patience dont parlait Buffon, et qui donne à un homme la force nécessaire pour fixer sa pensée sur une même idée, pendant un jour, une semaine, un mois, des années entières. On demandait à Newton comment il avait

fait pour arriver à ces découvertes qui ont à jamais immortalisé son nom, et il répondait : *En y songeant toujours*. Il paraît que M. de Sacy ne pouvait long-temps songer à la même chose : on en peut juger par la multitude presque incroyable d'objets dont il s'occupait à la fois. Les mêmes reproches ont été adressés au grand Cuvier. Mais Cuvier a eu l'avantage d'écrire sur des sciences d'une application immédiate, des sciences devenues à la mode, des sciences qui touchent à des professions universellement répandues, telles que celles de la médecine et de la chirurgie.

Quoi qu'il en soit, il serait à désirer, pour le monde savant, et pour la Société asiatique en particulier, qu'il naquit de temps en temps des Silvestre de Sacy. Pour nous, messieurs, livrés par goût à des études modestes, mais qui ne sont pas dénuées d'utilité, nous n'avons rien de mieux à faire que de suivre les leçons et les exemples de notre ancien président. Sans doute il existe des moyens plus faciles et plus prompts pour arriver à la renommée. Nous vivons dans un temps où ce n'est pas toujours ce qui est vrai qu'on recherche, mais ce qui amuse. Néanmoins la mode change à tout instant d'objet ; et la vérité, quand elle s'est fait jour, ne change plus.

Certes, quand on songe à l'étendue des pertes que la Société asiatique a faites depuis quelques années, on éprouve involontairement une espèce de

découragement ; mais , à mesure que la réflexion vient , on se rassure , et l'on voit que l'avenir n'a jamais été plus riche d'espérance. L'impulsion donnée par M. de Sacy , et par quelques anciens membres de la Société , continue toujours. Dans toutes les parties de l'Europe on voit apparaître des ouvrages dont l'exécution , il y a seulement trente ans , aurait semblé impossible. Pour ne parler que des publications de textes arabes et persans , dont la spécialité rentre dans le domaine de M. de Sacy , il suffira de vous citer l'édition du Dictionnaire bibliographique de Hadji-Khalfa , publiée en arabe et en latin , à Leipsik , par M. Flügel , aux frais du Comité de traductions de Londres ; l'édition de la Chronique arabe de Tabari , imprimée également à Leipsik , en arabe et en latin , par M. Kosegarten. A Paris , sur le théâtre même des travaux de M. de Sacy , notre confrère M. Quatremère publie l' Histoire des Mongols , de Raschid-eddin , en persan , en français , et avec des notes ; un autre de nos confrères , M. de Slane , fait imprimer le texte arabe du Dictionnaire des Hommes illustres de l'islamisme , par Ibn-Khallikan. On pourrait encore citer l'édition du texte arabe de la Géographie d'Aboulféda , qui paraît sous vos auspices , et d'autres ouvrages non moins dignes d'intérêt. Une circonstance que je ne dois point passer sous silence , c'est que tous ces ouvrages sont mis au jour par des élèves de M. de Sacy , et qu'une partie

du mérite de l'exécution lui reviendra de droit.

L'état de prospérité dans lequel se trouvent les études orientales intéresse spécialement la Société asiatique et la France entière. C'est de la France qu'est parti le mouvement qui anime maintenant toutes les universités de l'Europe. C'est M. de Sacy qui a donné une nouvelle vie à l'enseignement de l'arabe et du persan ; c'est M. Abel-Rémusat qui a facilité l'étude du chinois ; c'est M. Chézy qui a répandu sur le continent la connaissance du samscrit. L'héritage laissé par ces hommes illustres appartient à la France, et la France en a placé le dépôt dans nos mains. Conservons ce dépôt sacré, et qu'il serve à ceux qui viendront après nous. La Société asiatique, par la réunion imposante de ses membres, par son journal et ses autres publications, contribue autant et plus qu'aucun autre corps littéraire à diriger et à propager les études orientales. D'un autre côté, la Bibliothèque royale, par ses richesses inépuisables, continue à faire le fonds de la plupart des publications analogues qui ont lieu dans les diverses parties de l'Europe. Poursuivons une tâche qui n'a pas été sans honneur pour notre patrie, et qui tend à devenir de plus en plus glorieuse.